



MOTTET & DUCLOS

TISSOT

COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIÉS

PROCES - VERBAL DE DESCRIPTION

EXPEDITION
D2501795

DATE

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE SIX JANVIER

DEMANDEUR :

A la requête de la **CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE RHONE ALPES - CERA** (Caisse d'épargne Rhône Alpes), Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance au capital de 1 150 000 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 384 006 029, Intermédiaire d'assurance, immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07 004 760, et titulaire de l'identifiant unique REP Papiers numéro FR232581_03FWUB (BPCE - SIRET 493 455 042), dont le siège social est situé 116, Cours Lafayette - BP 3276 - 69404 LYON cedex 03, agissant poursuites et diligences de son Président du Directoire en exercice, domicilié en cette qualité audit siège.

Pour qui domicile est élu au Cabinet de **Maître Céline JULIAND**, Avocate inscrite au Barreau de THONON-LES-BAINS, demeurant Immeuble « Le Concorde », 5, Rue de l'Hôtel-Dieu à THONON LES BAINS (Haute-Savoie).

AGISSANT EN VERTU :

- De la grosse de l'acte de prêt de Maître Alexandra TISSOT-GREVAZ, Notaire Associé à ANNEMASSE (Haute-Savoie), consenti par la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE RHONE-ALPES au profit de E
- De l'inscription d'hypothèque conventionnelle prise auprès du Service de la Publicité Foncière d'ANNECY le 22 avril 2011 Volume 2011 V n° 4567, ayant fait l'objet d'une reprise pour ordre le 26 septembre 2011 Volume 2011 D n° 30898.
- De la grosse de l'acte de prêt de Maître Alexandra TISSOT-GREVAZ, Notaire Associé à ANNEMASSE (Haute-Savoie), consenti par la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE RHONE-ALPES au profit de en date du 18 mars 2011, contenant affectation hypothécaire de la part d' aux fins de garantir la dette d'autrui.
- De l'inscription d'hypothèque conventionnelle prise auprès du Service de la Publicité Foncière d'ANNECY le 22 avril 2011 Volume 2011 V n° 4568 ayant fait l'objet d'une reprise pour ordre le 26 septembre 2011 Volume 2011 D n° 30899.
- D'un commandement tendant à saisie immobilière délivré le 20 novembre 2025 à par exploit du ministère de la SCP Bruno MOTTET, Stéphane DUCLOS et Sabine TISSOT, Commissaires de Justice Associés à la Résidence de ST-JULIEN-EN-GENEVOIS (Haute-Savoie).
- D'un commandement tendant à saisie immobilière délivré le 20 novembre 2025 à par exploit du ministère de la SCP Bruno MOTTET, Stéphane DUCLOS et Sabine TISSOT, Commissaires de Justice Associés à la Résidence de ST-JULIEN-EN-GENEVOIS (Haute-Savoie).
- Des articles L322-2, R322-1, R322-2 et R322-3 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, dans le cadre d'une procédure de saisie-immobilière, afin d'établir le procès-verbal de description des biens immobiliers cadastrés section B sous le numéro 1176 sis 160 A, Route des Marais et sous le numéro 1178 sis au lieudit La Fin d'en Haut à NANGY (Haute-Savoie), appartenant à :

propriété et pour les 5/8èmes indivis en nue-propriété d'une maison d'habitation et terrain attenant.

NANGY (Haute-Savoie), usufruitière pour les 5/8èmes indivis d'une maison d'habitation et terrain attenant.

Je soussigné, **Maître Bruno MOTTET**, Huissier de Justice Associé de la S.C.P. **Bruno MOTTET - Stéphane DUCLOS - Sabine TISSOT**, Commissaires de Justice Associés, et **Caroline FREZARD**, Commissaire de Justice Salariée à la Résidence de **SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS (Haute-Savoie)**, 26 B, Avenue de Ternier.

J'ai interrogé le Service de la Publicité Foncière d'**ANNECY (Haute-Savoie)** et j'ai relevé les éléments suivants sur le relevé de propriété :

Commune : **NANGY**

Droit réel : **Usufruitier**

©AVOVENTES.FR

Droit réel : **Nu-proprétaire**

©AVOVENTES.FR

PROPRIETES BATIES				
Section	N° du plan	N° de Voirie	Nom de la voie ou lieu-dit	Nature
B	1176	160A	RTE DES MARAIS	AP
B	1176	160A	RTE DES MARAIS	GA
B	1176	160A	RTE DES MARAIS	MA
B	1176	160A	RTE DES MARAIS	DM

PROPRIETES NON BATIES				
Section	N° du plan	N° de Voirie	Nom de la voie ou lieu-dit	Contenance
B	1176	160A	RTE DES MARAIS	15 a 91 ca
B	1178		LA FIN D'EN HAUT	02 a 09 ca

Ayant préalablement fait sommation en date du 04 décembre 2025 à Monsieur et d'avoir à se trouver présents le 06 janvier 2026 à 14 heures à leur domicile,

Me suis transporté ce jour à 14 heures au 160 A, Route des Marais à NANGY (Haute-Savoie), où en présence de et assisté de Diagnostiqueurs, agissant pour le compte du CABINET GAVARD LEROY, Ingénierie, Etudes Techniques, dont le siège social est 346, Route de la Tour à PEILLONNEX (Haute-Savoie), qui ont pour mission d'effectuer le métrage et d'établir les diagnostics suivants :

- Amiante,
- Electricité,
- Gaz,
- Diagnostic de performance énergétique,
- Etat des risques et pollutions,

j'ai constaté ce qui suit :

La propriété de d'une superficie de 1800 m² est située au hameau de Boringes, dans un quartier résidentiel composé de maisons individuelles en limite d'une zone rurale, distante d'environ 1,5 kilomètre de l'Ecole Primaire de Pré Bergue, 2 kilomètres du chef-lieu de NANGY et 2,5 kilomètres du Centre Hospitalier Alpes-Léman (deux photographies « Géoportail » et un plan cadastral en annexe).

Elle comprend deux maisons d'habitation, un chalet à usage de stockage, un bâtiment annexe à usage d'atelier et deux abris de jardin.

Le jardin en pelouse est arboré et clôturé par des haies ou des grillages (photographies n° 7 et 104 en annexe).

Un portail métallique deux battants ouvre sur une allée goudronnée (photographies n° 1 à 3 en annexe).

LA PREMIERE MAISON

Elle se trouve sur le côté Nord-Est de la propriété.

A L'EXTERIEUR

Construite en ossature bois en 1974, elle est de plain-pied.

Elle est recouverte d'un toit quatre pans prolongé par un toit deux pans avec tuiles mécaniques.

En annexe :

- Photographies n° 4 et 7 : vues de la façade Nord de la maison.
- Photographies n° 5, 6 et 13 : vues de la véranda en façade Nord.
- Photographie n° 8 : vue de la façade Est de la maison.
- Photographie n° 9 : vue de la façade Ouest de la maison.
- Photographies n° 10 et 11 : vues des façades Sud de la maison.

Une allée en pavés délimitée par un muret le long de l'allée goudronnée borde la façade Ouest de la maison (photographie n° 12 en annexe).

La maison dispose sur son côté Sud d'une terrasse en pavés en partie abritée par une pergola en bois (photographies n° 11 et 14 en annexe) et sur son côté Nord d'une terrasse en dalles de gravier lavé (photographies n° 5, 6 et 13 en annexe).

Une citerne de gaz est installée dans le jardin en bordure de la façade Est de la maison. précise qu'elle n'est plus utilisée car le chauffage au gaz a été remplacé par des convecteurs électrique (photographie n° 15 en annexe).

Une dalle en béton sur laquelle est installée une piscine hors-sol est aménagée dans le jardin sur le côté Est de la maison (photographie n° 16 en annexe).

A L'INTERIEUR

En bon état d'entretien, la maison est occupée par

Elle est chauffée par des convecteurs électriques en remplacement d'une chaudière au gaz qui est hors service.

Le salon

(Photographies n° 18 et 19 en annexe)

L'entrée à la maison se fait actuellement depuis la terrasse côté Sud par la porte-fenêtre deux battants en façade Ouest ouvrant sur le séjour (photographie n° 17 en annexe).

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage.

Les murs sont tapissés de papier peint.

Le plafond est recouvert d'un lambris peint en blanc.

Le chauffage est assuré par un convecteur électrique.

Cette pièce est éclairée par la porte-fenêtre deux battants avec volet roulant motorisé orientée Ouest et par une fenêtre deux battants avec volet roulant motorisé orientée Sud.

Une grande ouverture donne sur la salle à manger (photographie n° 20 en annexe).

La salle à manger

(Photographies n° 21 et 23 en annexe)

Elle est ouverte sur la cuisine et le séjour.

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage.

Les murs sont crépis.

Le plafond est peint.

Le chauffage est assuré par un convecteur électrique.

Le séjour

(Photographie n° 22 en annexe)

Il est ouvert sur la salle à manger

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage.

Les murs sont crépis.

Le plafond est peint.

Le chauffage est assuré par un convecteur électrique.

Cette pièce est éclairée par une porte-fenêtre deux battants avec volet roulant ouvrant sur la terrasse côté Nord.

La cuisine

(Photographies n° 24 à 26 en annexe)

Elle est ouverte sur la salle à manger.

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage.

Les murs son crépis dont trois sont habillés de carreaux de faïence jusqu'à une hauteur d'1,20 mètre.

Le plafond est peint.

Le chauffage est assuré par un convecteur électrique.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre avec volet roulant orientée Sud.

Un placard mural une porte accueille la chaudière au gaz qui est hors service (photographie n° 27 en annexe).

Une porte ouvre sur le hall d'entrée (photographie n° 39 en annexe).

La cuisine équipée avec du mobilier en stratifié comprend :

- Côté Est : un placard haut une porte, une banque de séparation avec la salle à manger équipée de trois casseroiliers, quatre tiroirs et un placard une porte.
- Contre la paroi Ouest : un placard haut deux portes, une hotte aspirante, un évier en résine un bac et demi avec mitigeur et au-dessous un placard une porte et un placard deux portes. Un emplacement pour lave-vaisselle et un emplacement pour cuisinière.

Le dégagement des toilettes, de la salle de bains et des chambres

(Photographies n° 28 à 30 en annexe)

Le sol est recouvert de linoléum.

Les murs sont tapissés de papier peint.

Le plafond est peint.

Les toilettes

(Photographie n° 29 en annexe)

Elles ne disposent pas de porte.

Le sol est recouvert de linoléum.

Les murs sont tapissés de papier peint.

Le plafond est peint.

L'équipement comprend une cuvette de WC classique et un placard suspendu deux portes en bois.

La salle de bains

(Photographies n° 30 à 32 en annexe)

Elle ne dispose pas de porte.

Le sol est recouvert de linoléum.

Les murs sont tapissés de papier peint. En périphérie de la baignoire et du lavabo ils sont habillés de carreaux de faïence jusqu'à une hauteur d'1,50 mètre.

Le plafond est recouvert d'un lambris peint en blanc.

Le chauffage est assuré par un convecteur électrique.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre un battant avec grille de sécurité orientée Sud.

L'équipement comprend :

- Une baignoire avec mitigeur et douchette.
- Un lavabo avec mitigeur.
- Un branchement pour lave-linge.
- Un placard suspendu deux portes.

La chambre à l'angle Sud-Ouest

(Photographies n° 34 et 35 en annexe)

Elle est ouverte sur le dégagement et la chambre à l'angle Nord-Ouest (photographie n° 33 en annexe).

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Les murs et le plafond sont crépis.

Le chauffage est assuré par deux convecteurs électriques.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre deux battants avec volet roulant motorisé orientée Sud.

La chambre à l'angle Nord-Ouest

(Photographies n° 36 à 38 en annexe)

Elle est ouverte sur le dégagement et la chambre à l'angle Sud-Ouest (photographie n° 33 en annexe).

Le sol est recouvert de linoléum.

Les murs et le plafond sont crépis.

Le chauffage est assuré par un convecteur électrique.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre deux battants avec volet roulant motorisé orientée Nord.

Le hall d'entrée

(Photographie n° 39 en annexe)

Il est ouvert sur le séjour.

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage.

Les murs sont tapissés de papier peint.

Le plafond est peint.

Un placard mural deux portes coulissantes est aménagé (photographies n° 40 et 41 en annexe).

Le chauffage est assuré par un convecteur électrique.

La porte d'entrée équipée d'un vitrage avec barreau de sécurité en fer forgé ouvre sur une véranda en façade Nord (photographie n° 42 en annexe).

La véranda

(Photographies n° 43, 44 et 45 en annexe)

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage.

Les murs sont recouverts d'un lambris peint en blanc. Le mur Sud de part et d'autre de la porte d'entrée est crépi.

Le plafond est recouvert d'un lambris peint en blanc.

Cette pièce est éclairée par :

- Une porte-fenêtre deux battants et une fenêtre deux battants orientées Ouest.
- Une fenêtre un battant et une fenêtre deux battants orientées Nord.
- Deux fenêtres deux battants orientées Est.

Etablissement des diagnostics de l'amiante, de la performance énergétique, de l'installation électrique, de l'installation intérieure gaz, de l'état des risques et pollutions et mesurage de l'immeuble

Après visite des différentes pièces par son rapport d'examen de la recherche d'amiante indique dans ses conclusions l'absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante dans ledit immeuble.

Le certificat de mesurage dans le cadre de la « Loi Carrez » de cette maison indique une superficie habitable de **89,99 m²** et une surface au sol totale de **90,30 m²**.

Le diagnostic de performance énergétique note D la performance énergétique et climatique du logement.

Une copie de ces rapports est annexée au présent.

LA DEUXIEME MAISON

Elle se trouve en partie centrale côté Ouest de la propriété.

A L'EXTERIEUR

Construite en 1974 de plain-pied avec mezzanine, elle comprend une partie Nord en ossature bois et une partie Sud en maçonnerie avec façades crépies.

Son toit deux pans est recouvert de tuiles mécaniques. Le pan Ouest du toit est équipé de deux chiens-assis.

En annexe :

- Photographie n° 46 : vue de la maison depuis l'allée.
- Photographies n° 47, 48 et 49 : vues des façades Ouest de la maison.
- Photographie n° 50 : vue des façades Est de la maison.
- Photographie n° 51 : vue de la façade Sud de la maison.
- Photographie n° 52 : vue de la véranda d'entrée de la maison en façade Est.

A L'INTERIEUR

En bon état d'entretien, la maison est occupée par et sa famille.

Elle est chauffée par des convecteurs électriques.

La véranda

(Photographie n° 53 en annexe)

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage.

Les murs sont tapissés de papier peint.

Le plafond est recouvert d'un lambris peint en blanc.

Un placard mural deux portes coulissantes est aménagé.

Elle est éclairée par une porte-fenêtre un battant orientée Nord, une porte-fenêtre deux battants et une fenêtre un battant orientées Est.

Une porte ouvre sur la cuisine.

La cuisine

(Photographies n° 54 et 55 en annexe)

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage.

Les murs sont crépis.

Le plafond est peint et le plafond sous mezzanine est constitué d'un plancher avec poutres apparentes.

Le chauffage est assuré par un convecteur électrique.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre deux battants avec volets orientée Est.

Un placard mural une porte est aménagé (photographie n° 56 en annexe) sur la paroi extérieure duquel est fixé un petit placard une porte en stratifié (photographie n° 57 en annexe).

La cuisine équipée avec du mobilier en stratifié et crédence en carreaux de faïence comprend :

- Contre le mur Ouest sous l'escalier de la mezzanine : un meuble en stratifié avec un placard deux portes dont une vitrée et un placard une porte vitrée (photographie n° 58 en annexe).
- Contre le mur Est : un placard haut deux portes, deux petites étagères, une hotte aspirante, un plan de travail en stratifié, une plaque de cuisson quatre feux gaz, un évier en résine un bac avec mitigeur, trois placards bas une porte, un placard bas deux portes, cinq tiroirs, un emplacement pour lave-vaisselle et un retour avec un tiroir et deux casseroiliers (photographies n° 59 à 62 en annexe).

Un placard mural deux portes accueille un chauffe-eau de 300 litres (photographies n° 63 et 64 en annexe).

Une ouverture sans porte donne sur un cellier-atelier dont le sol est carrelé, les murs sont habillés de carreaux de faïence et le plafond est recouvert d'un lambris peint en blanc. Ce local qui est borgne est équipé d'un plan de travail en stratifié avec au-dessous deux tiroirs, un placard une porte et un placard deux portes (photographies n° 65 et 66 en annexe).

La mezzanine

(Photographies n° 67, 68 et 69 en annexe)

Son accès se fait sur le côté Ouest de la cuisine par un escalier de meunier en bois (photographie n° 58 en annexe).

Le sol est constitué d'un plancher peint.

Les murs sont crépis.

Le plafond rampant avec poutres apparentes est peint.

Elle est éclairée par une fenêtre deux battants et deux châssis fixes orientés Ouest ainsi que par une fenêtre de toit orientée Est.

La chambre côté Nord avec dressing

(Photographies n° 71 et 72 en annexe)

Son accès se fait depuis la cuisine par une porte coulissante dont l'encadrement côté cuisine est habillé de pierres reconstituées (photographies n° 70 et 73 en annexe).

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Les murs sont tapissés de papier peint. Une tête de lit en bois est disposée sur le mur Ouest.

Le plafond rampant est peint.

Le chauffage est assuré par un convecteur électrique.

Cette pièce est éclairée par une porte-fenêtre deux battants avec volet ouvrant sur la cour côté Est.

Une ouverture sans porte donne sur un dressing borgne dont le sol est recouvert d'un parquet en stratifié, les murs sont tapissés de papier peint et le plafond rampant est peint (photographie n° 74 en annexe).

Le salon

(Photographies n° 75 à 77 en annexe)

Il est ouvert sur la cuisine et dispose d'une petite mezzanine sans moyen d'accès (photographie n° 78 en annexe).

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage.

Les murs sont crépis excepté deux murs qui sont habillés d'un parement en pierres reconstituées.

Le plafond rampant est recouvert d'un lambris peint en blanc.

Le chauffage est assuré par un convecteur électrique.

Cette pièce est éclairée par deux vasistas orientés Ouest.

La salle d'eau

(Photographies n° 79 à 85 en annexe)

On y accède depuis le salon par une porte coulissante.

Le sol est recouvert de carreaux de pierre avec deux zones en mosaïque dont la douche.

Les murs sont habillés de carreaux de faïence.

Le plafond rampant est peint.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre de toit orientée Ouest.

L'équipement comprend :

- Un meuble vasque en stratifié avec mitigeur, deux tiroirs et un placard une porte.
- Un miroir.
- Une colonne en stratifié deux portes.
- Un placard suspendu en stratifié deux portes.
- Un radiateur sèche-serviette.
- Une cuvette de WC classique.
- Une douche à l'italienne avec colonne de douche, mitigeur et douchette.

La chambre à l'angle Sud-Est

(Photographies n° 86 à 89 et 92 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Les murs sont crépis ou peints.

Le plafond rampant est peint.

Le chauffage est assuré par un convecteur électrique.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre deux battants avec volets orientée Est et une fenêtre deux battants avec volet roulant orientée Sud.

Un meuble-bibliothèque suspendu avec étagères est fixé sur la paroi Ouest.

La chambre à l'angle Sud-Ouest

(Photographies n° 90 et 91 en annexe)

Le sol est recouvert d'un parquet en stratifié.

Les murs sont crépis ou lambrissés.

Le plafond avec poutres apparentes est peint.

Le chauffage est assuré par un convecteur électrique.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre deux battants avec volet roulant orientée Sud.

Etablissement des diagnostics de l'amiante, de la performance énergétique, de l'installation électrique, de l'état des risques et pollutions et mesurage de l'immeuble

Après visite des différentes pièces par son rapport d'examen de la recherche d'amiante indique dans ses conclusions l'absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante dans ledit immeuble.

Le certificat de mesurage dans le cadre de la « Loi Carrez » de cette maison indique une superficie habitable de **78,49 m²** et une surface au sol totale de **87,65 m²**.

Le diagnostic de performance énergétique note F la performance énergétique et climatique du logement.

Une copie de ces rapports est annexée au présent.

LE CHALET

Il se trouve en partie centrale de la propriété (photographie n° 104 en annexe).

Il est utilisé exclusivement comme local de stockage abritant une chambre froide.

A L'EXTERIEUR

Construit en bois, il est recouvert d'un toit deux pans en tôle.

En annexe :

- Photographie n° 93 : vue de la façade Nord du chalet et de l'entrée.
- Photographie n° 94 : vue de la façade Est du chalet.
- Photographie n° 97 : vue des façades Sud et Ouest du chalet.

A L'INTERIEUR

(Photographies n° 95 et 96 en annexe)

Il ne dispose pas de système de chauffage.

La porte d'entrée un battant en bois en façade Nord ouvre sur la cour.

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage.

Les murs sont en bois.

La sous toiture est brute d'isolation.

L'éclairage est assuré par une fenêtre deux battants orientée Nord.

Etablissement des diagnostics de l'amiante et mesurage du chalet

Après visite des différentes pièces par son rapport d'examen de la recherche d'amiante indique dans ses conclusions l'absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante dans ledit immeuble.

Le certificat de mesurage dans le cadre de la « Loi Carrez » de ce chalet indique une superficie habitable de **20,70 m²** et une surface au sol totale de **20,70 m²**.

Une copie de ces rapports est annexée au présent.

LE BATIMENT ANNEXE

Il se trouve à l'extrémité Sud de la propriété (photographie n° 98 en annexe).

Il est utilisé comme atelier professionnel pour l'activité de menuiserie de Monsieur

A L'EXTERIEUR

La façade Nord ainsi que la moitié des façades Est et Ouest sont réalisées en ossature bois.

La façade Sud ainsi que la moitié des façades Est et Ouest réalisées en maçonnerie sont crépies.

Il est recouvert d'un toit deux pans en tôle dont le pan Nord est prolongé par un auvent (photographie n° 98 en annexe).

En annexe :

- Photographie n° 98 : vue des façades Nord et Ouest du bâtiment.
- Photographie n° 99 : vue de la façade Est du bâtiment.
- Photographie n° 100 : vue de la façade Sud du bâtiment.
- Photographie n° 101 : vue de la façade Ouest du bâtiment.
- Photographie n° 102 : vue de la porte de service avec vitrage en partie supérieure ouvrant sur le jardin côté Ouest.
- Photographie n° 103 : vue de la fenêtre deux battants avec volets en façade Ouest.
- Photographie n° 105 : vue de l'auvent en façade Nord et de l'entrée avec porte coulissante.

A L'INTERIEUR

(Photographies n° 106 à 111 en annexe)

Il ne dispose pas de système de chauffage.

La dalle du sol est brute de béton.

Les murs sont pour partie isolés par des panneaux de contreplaqué et pour partie en moellons de ciment.

La sous-toiture est brute d'isolation.

Ce local est éclairé par la porte de service vitrée et la fenêtre orientées Ouest, la porte-fenêtre d'entrée deux coulissants orientée Nord, deux petites fenêtres orientées Nord et une petite fenêtre orientée Est.

Des étagères sont fixées sur les murs.

Etablissement des diagnostics de l'amiante et mesurage du bâtiment annexe

Après visite des différentes pièces par  on rapport d'examen de la recherche d'amiante indique dans ses conclusions l'absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante dans ledit immeuble.

Le certificat de mesurage dans le cadre de la « Loi Carrez » de ce bâtiment indique une superficie habitable de **65,65 m²** et une surface au sol totale de **65,65 m²**.

Une copie de ces rapports est annexée au présent.

LES DEUX ABRIS DE JARDIN

Ils se trouvent en bordure Sud-Est de la propriété (photographie n° 112 en annexe).

Le premier abri construit en bois est recouvert d'un toit deux pans en tôle.

Le second abri est en métal.

 indique qu'ils sont démontables.

Des photographies des lieux ont été tirées et des exemplaires en seront joints tant à l'original qu'à l'expédition du présent procès-verbal de description ainsi qu'une copie des différents diagnostics.

Telles ont été mes constatations terminées à NANGY (Haute-Savoie), le 06 janvier 2026 à 16 heures 15.

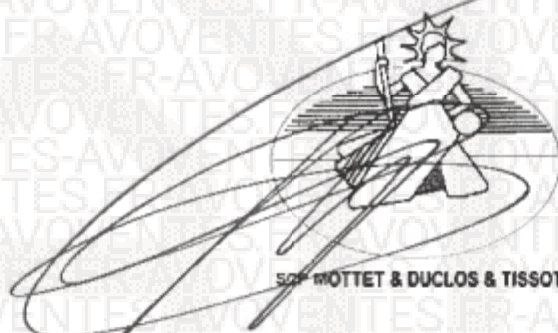
Procès-verbal de description dicté et rédigé en mon Etude le 22 janvier 2025 de 13 heures 30 à 17 heures 30.

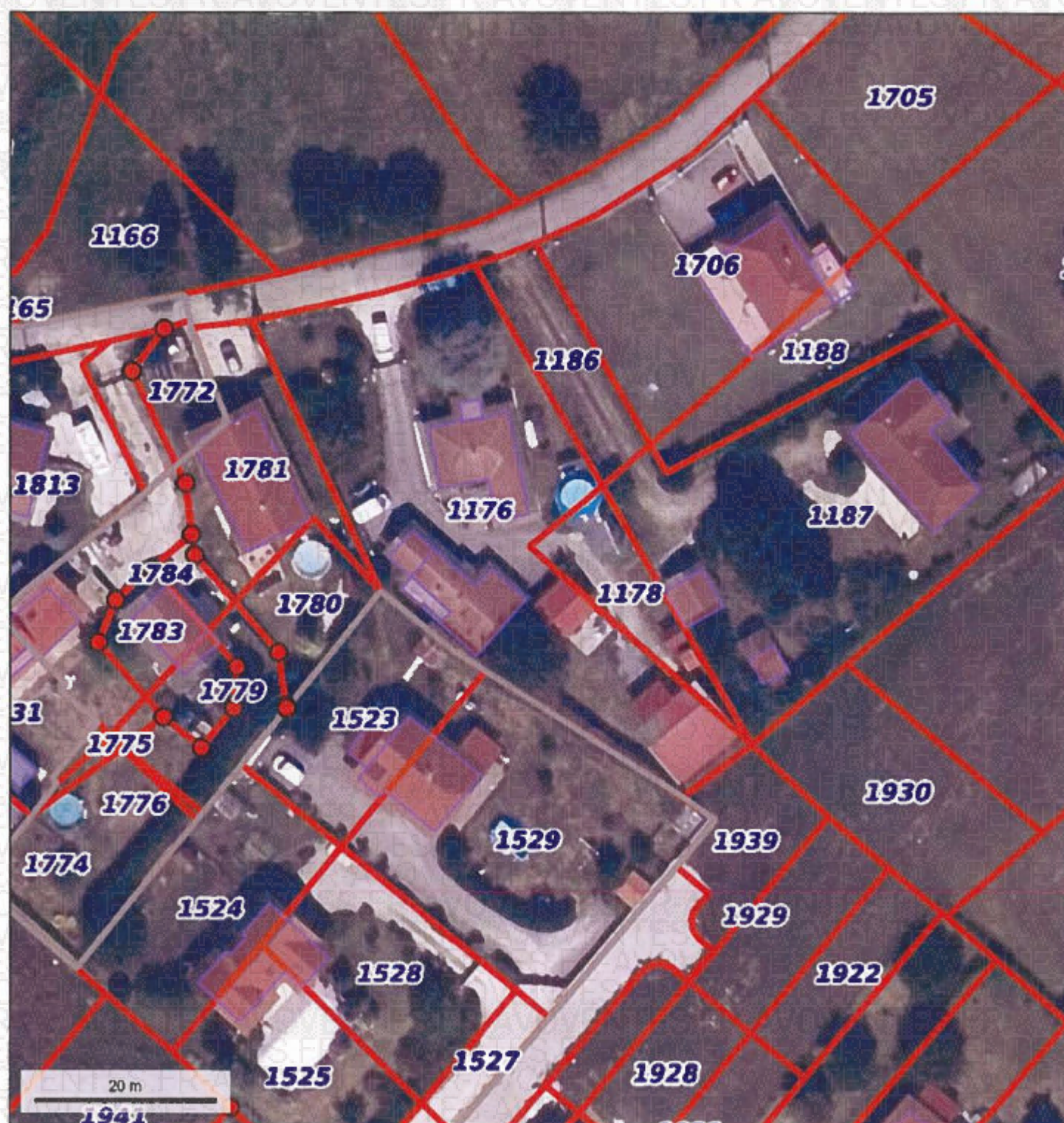
SOUS TOUTES RESERVES

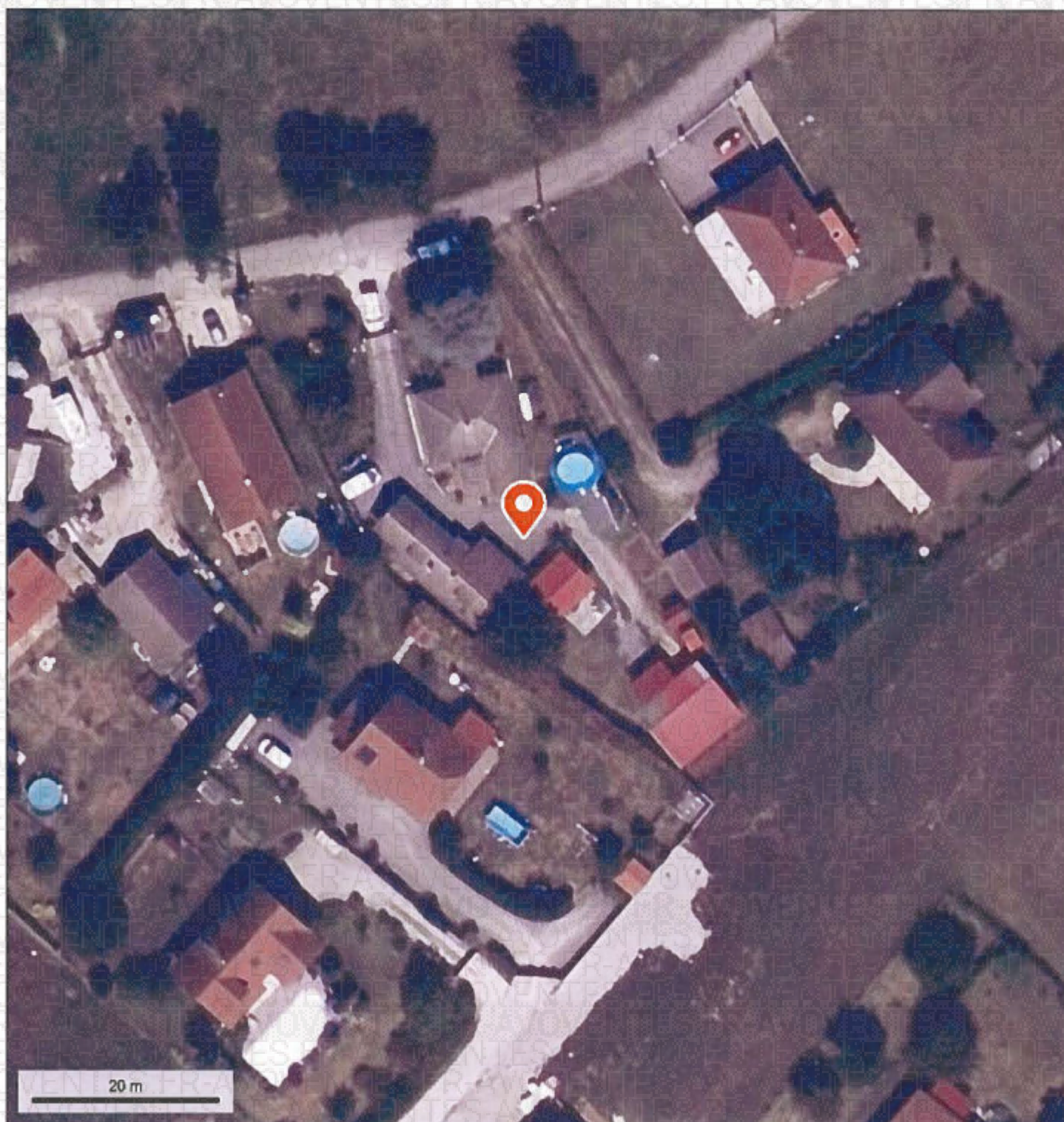
**COUT : CINQ CENT QUARANTE SEPT EUROS ET QUARANTE
CINQ CENTIMES**

Vacation	221,36
Emolument	225,45
Art. A444-48 Frais de Déplacement	9,40
HORS TAXES	456,21
TVA 20 %	91,24
COUT D'ACTE	547,45

Bruno MOTTET
Huissier de Justice Assocté







© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 6° 18' 45" E
Latitude : 46° 08' 28" N

SCP MOTTET - DUCLOS - TISSOT
Commissaires de Justice associés
26B, avenue de Ternier
74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

Département :
HAUTE SAVOIE

Commune :
NANGY

Section : B
Feuille : 000 B 06

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 21/11/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

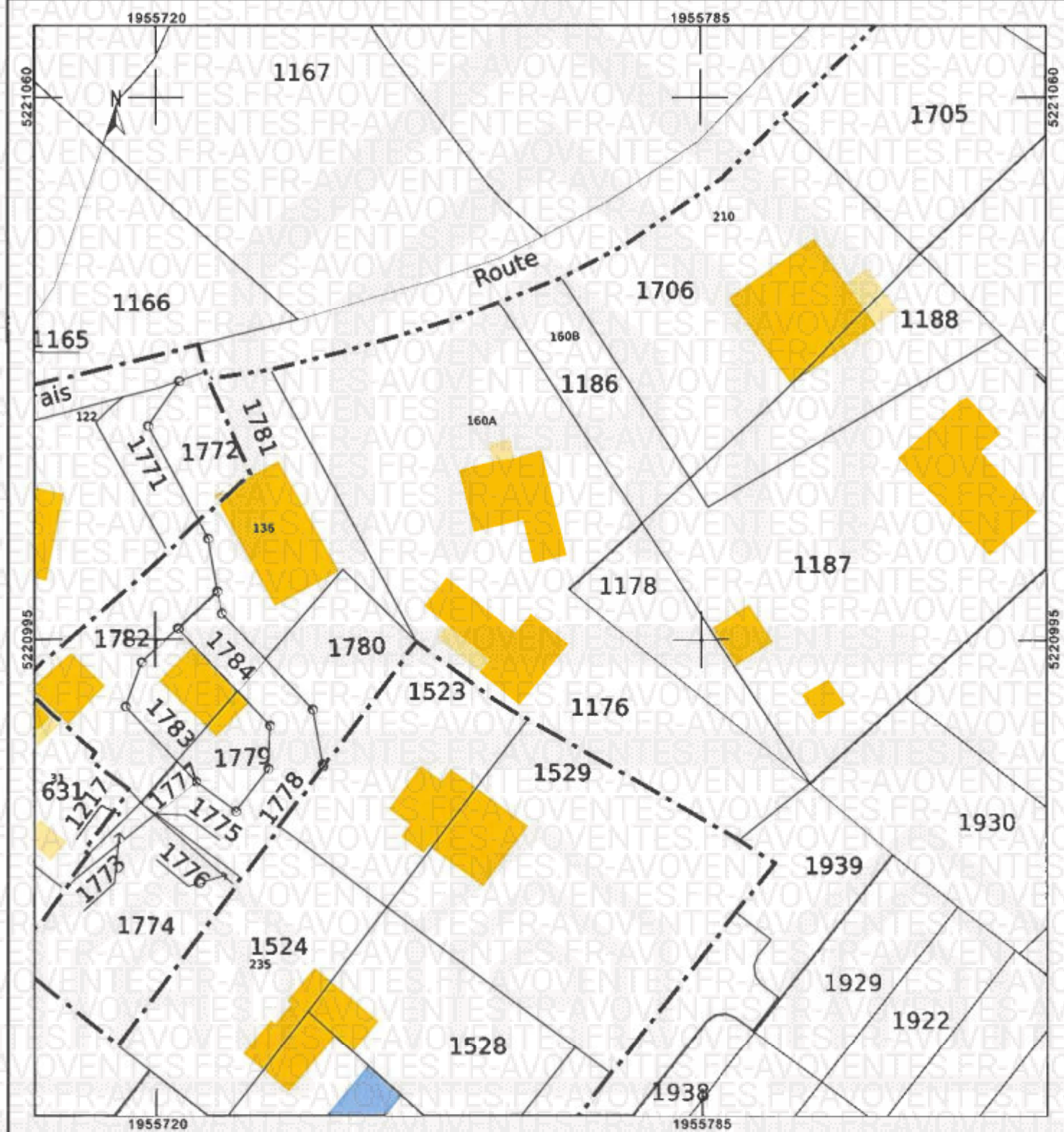
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

SCP MOTTET - DUCLOS - TISSOT
Commissaires de Justice associés
26B, avenue de Ternier
74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Centre Des Impôts Foncier d'ANNECY
Cité administrative 7 Rue Dupanloup
74040
74040 ANNECY cedex
tél. 04 50 88 40 43 - fax
cdif.annecey@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Photographie n° 1



Photographie n° 2



Photographie n° 3



Photographie n° 4



Photographie n° 5



Photographie n° 6



Photographie n° 7



Photographie n° 8



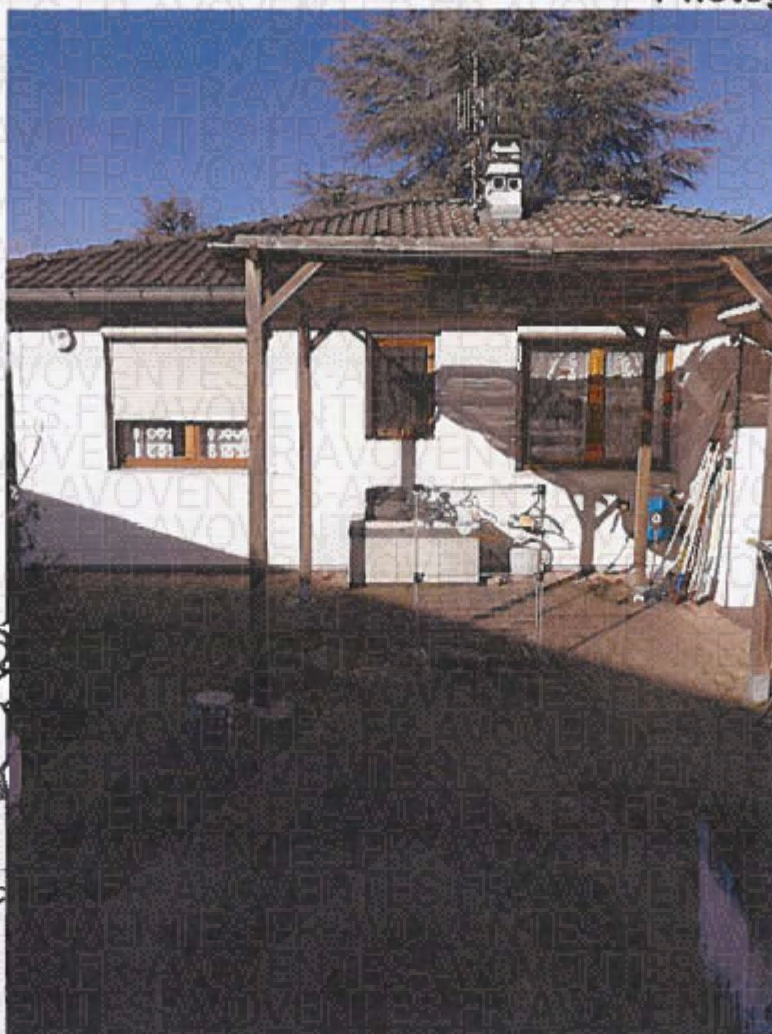
Photographie n° 9



Photographie n° 10



Photographie n° 11

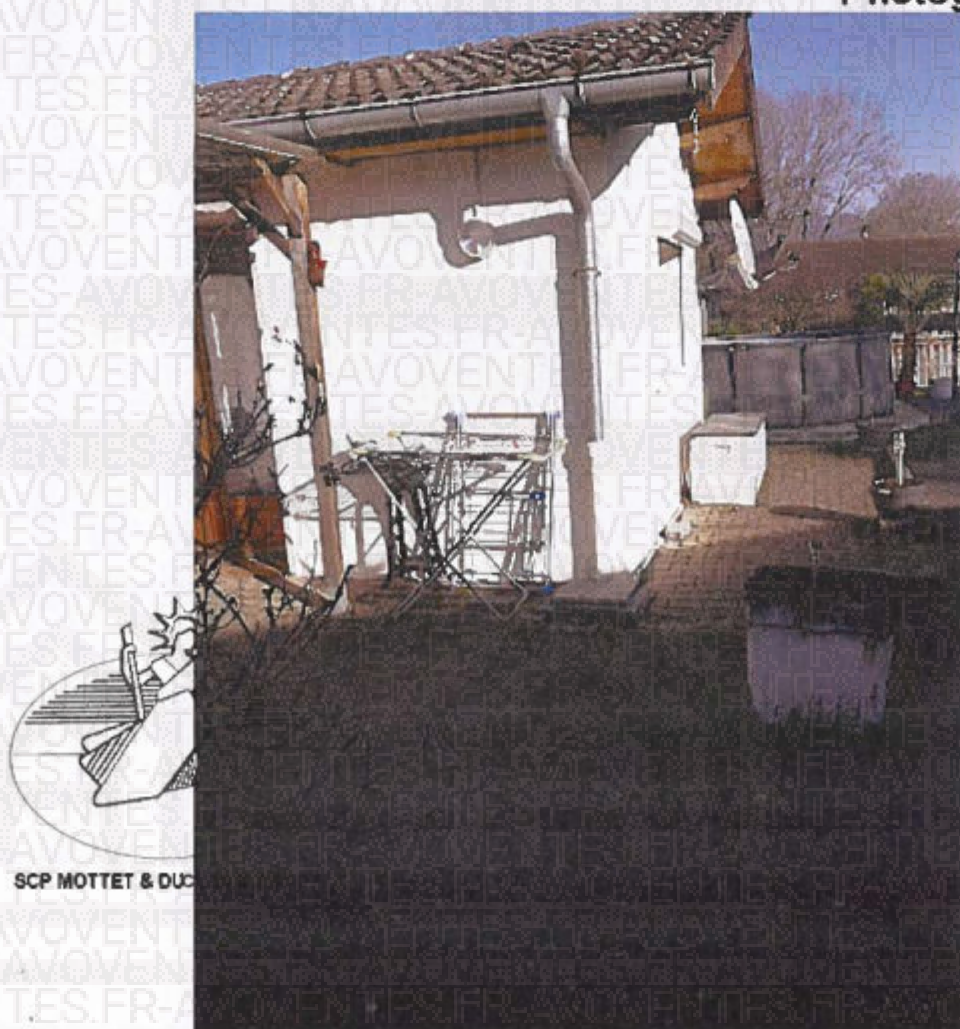


Photographie n° 13



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 14



SCP MOTTET & DUCLOS

Photographie n° 15



Photographie n° 16

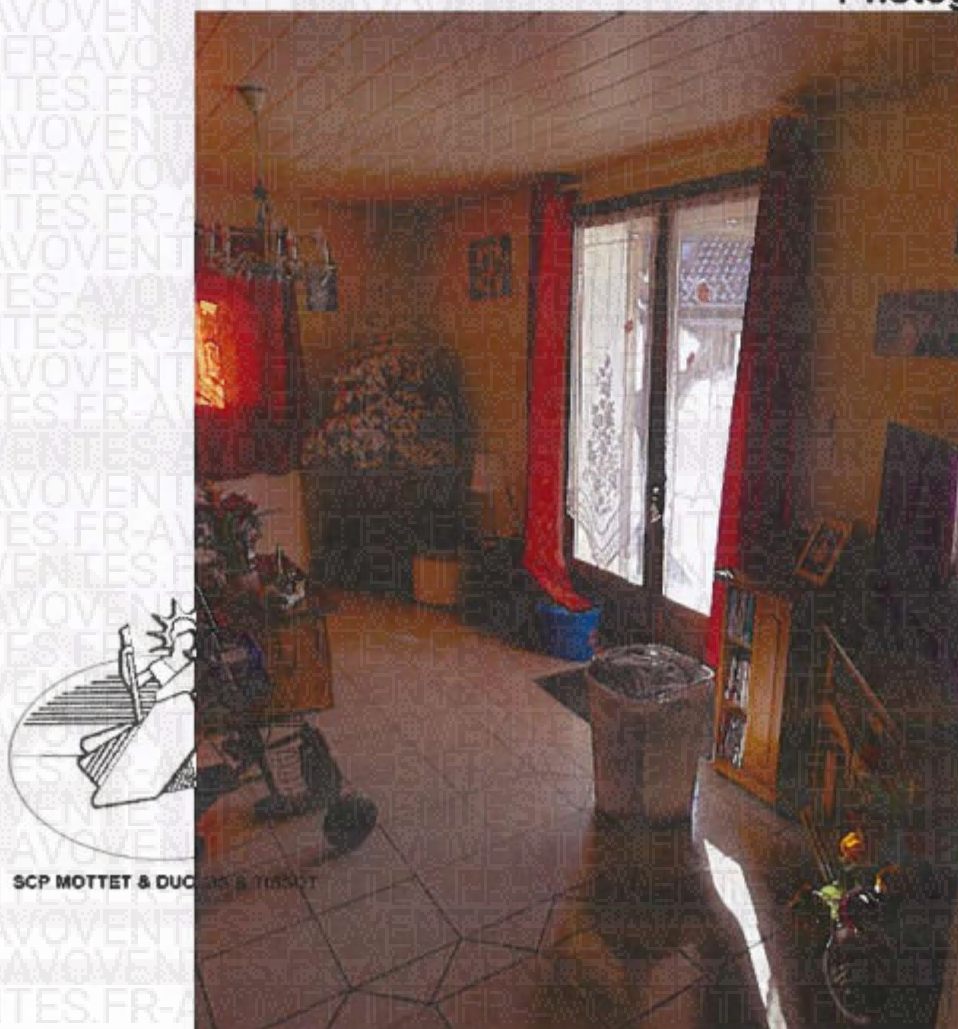


Photographie n° 17



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 18



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 19



Photographie n° 20



Photographie n° 21



Photographie n° 22



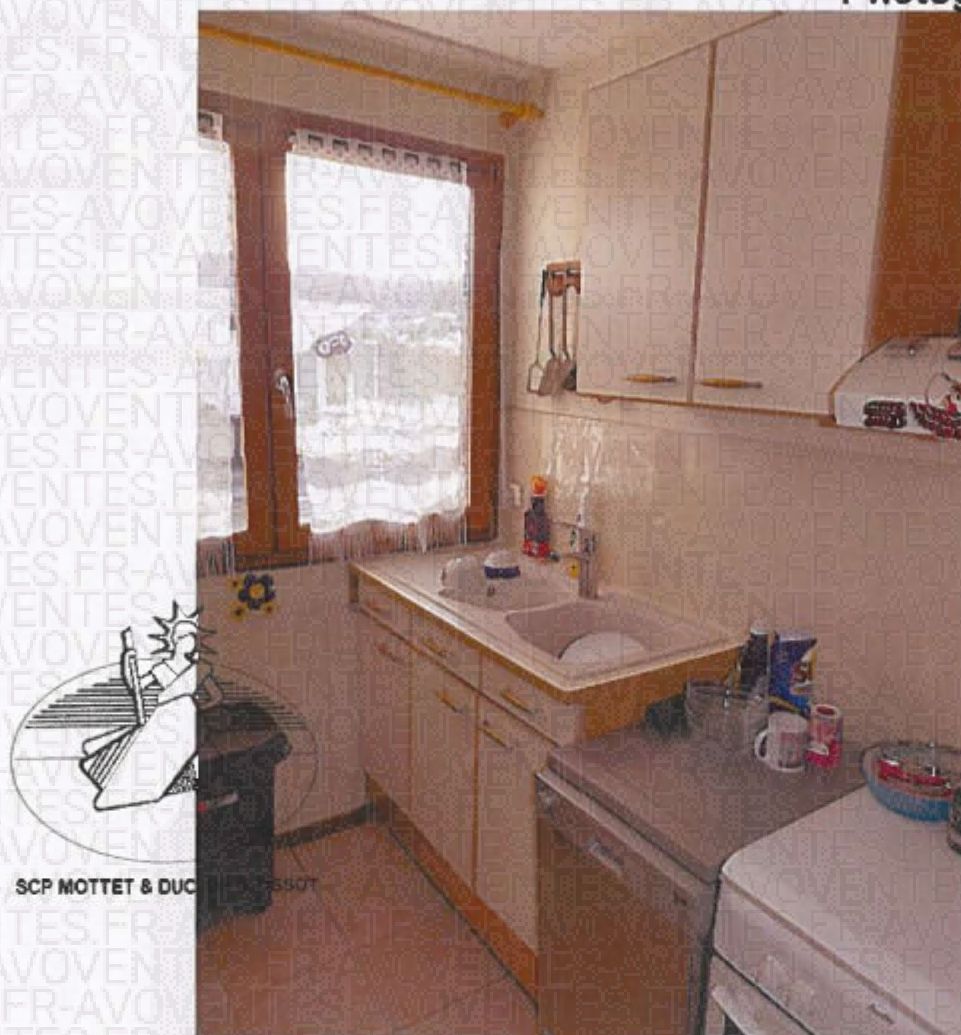
Photographie n° 23



Photographie n° 24



Photographie n° 25



Photographie n° 26



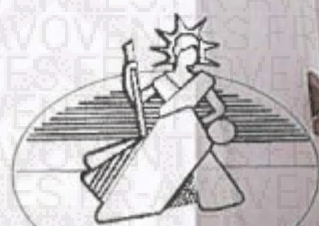
Photographie n° 27



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT



Photographie n° 28



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT



Photographie n° 29



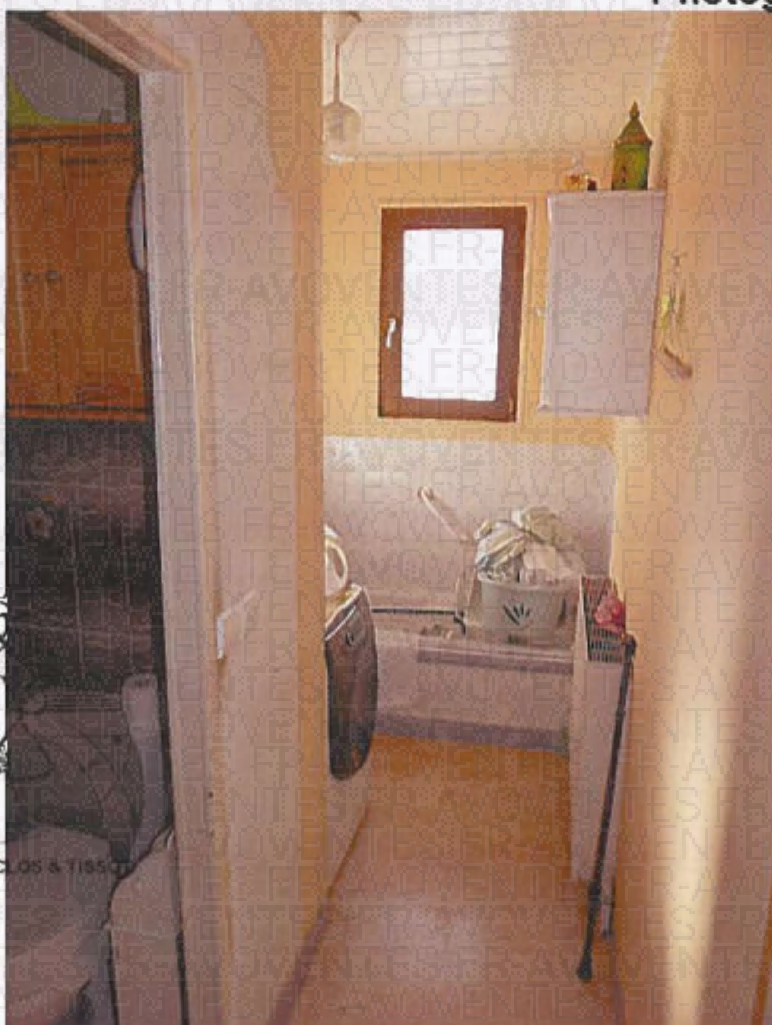
SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT



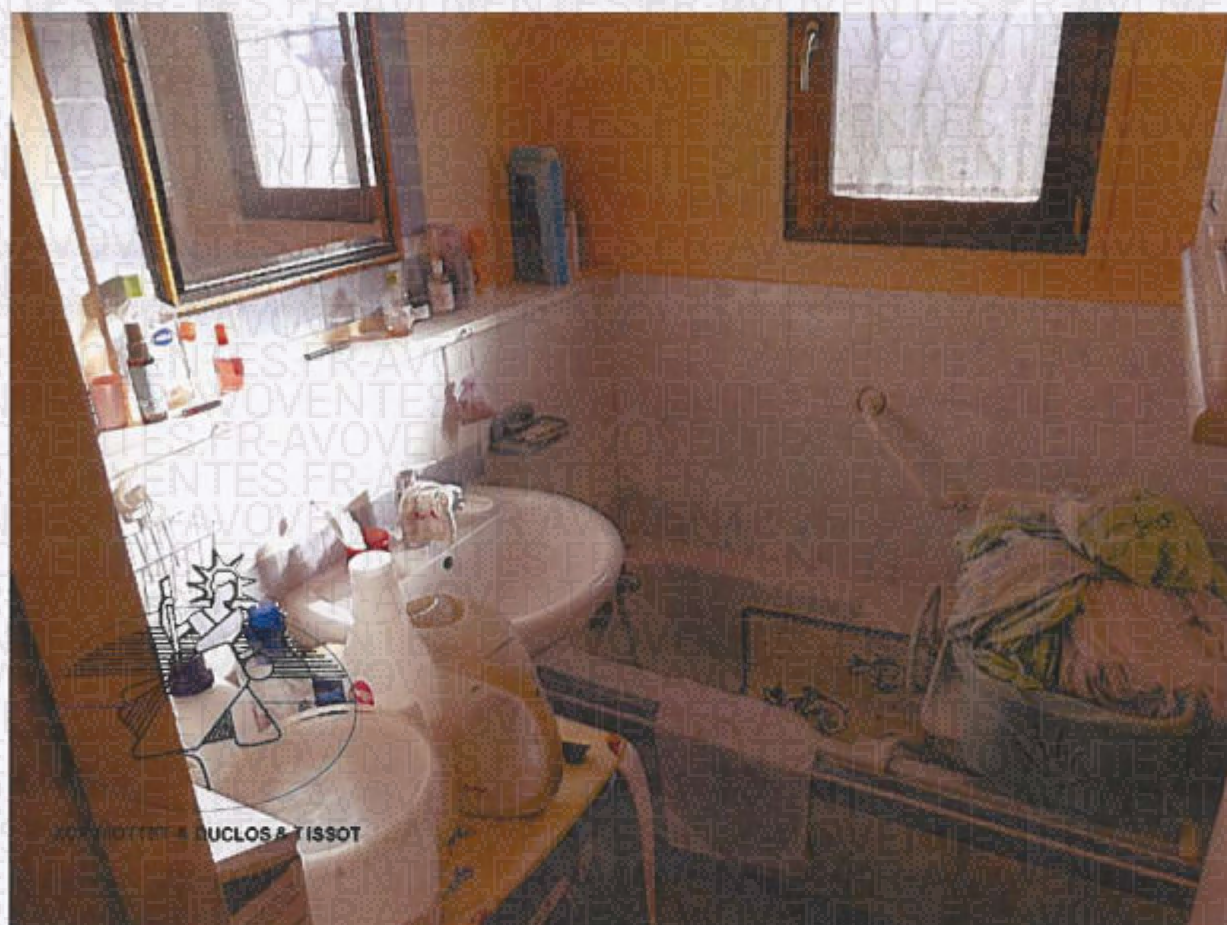
Photographie n° 30



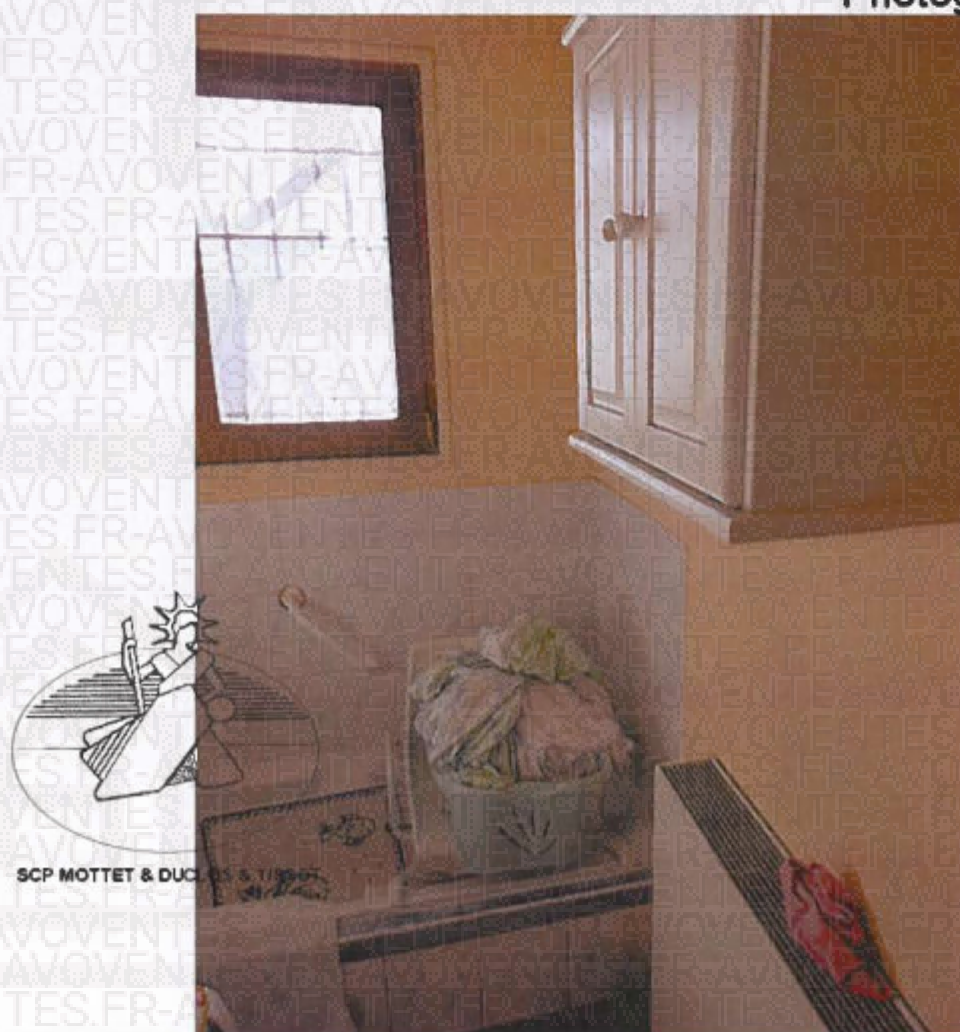
SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT



Photographie n° 31



Photographie n° 32



Photographie n° 33

©AVOVENTES.FR



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 34

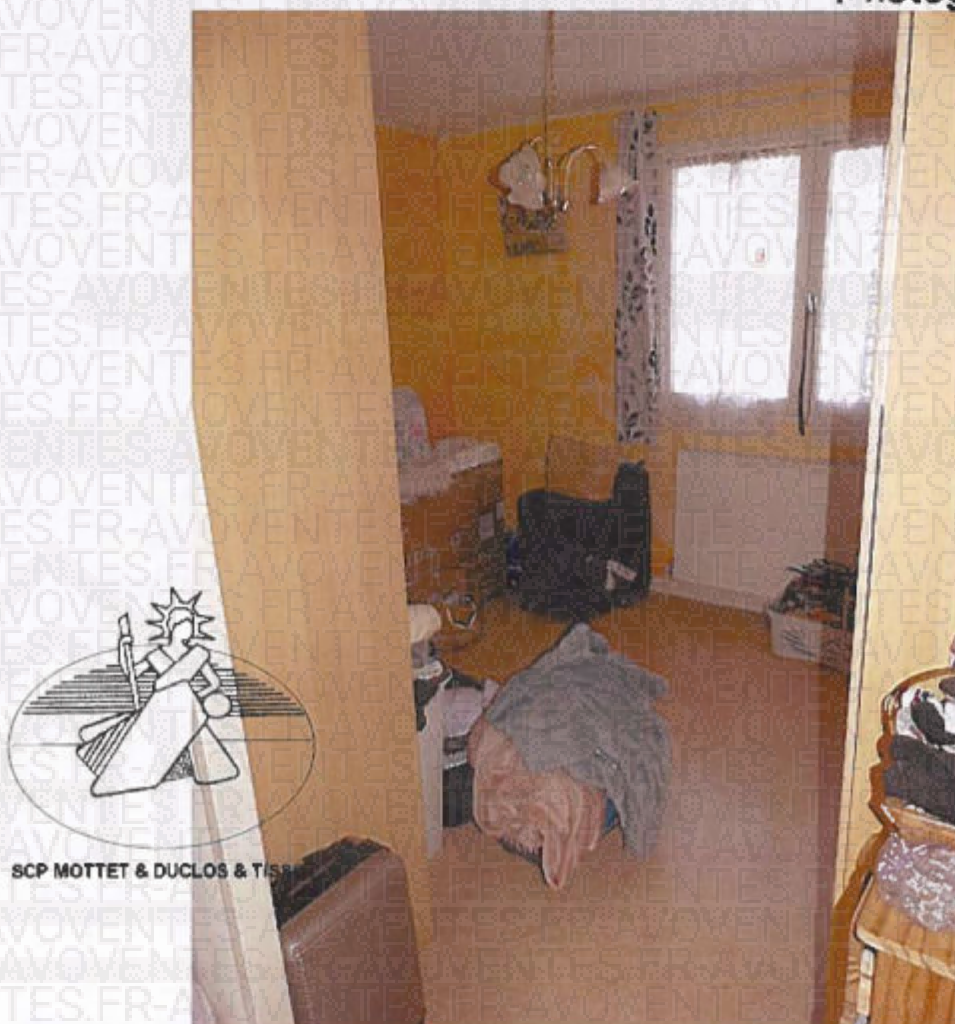


SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 35



Photographie n° 36



Photographie n° 37



Photographie n° 38



Photographie n° 39



SCP MOTTET & DUCLOS

Photographie n° 40



SCP MOTTET & DUCLOS

Photographie n° 41



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 42



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 43



Photographie n° 44



Photographie n° 45



Photographie n° 46



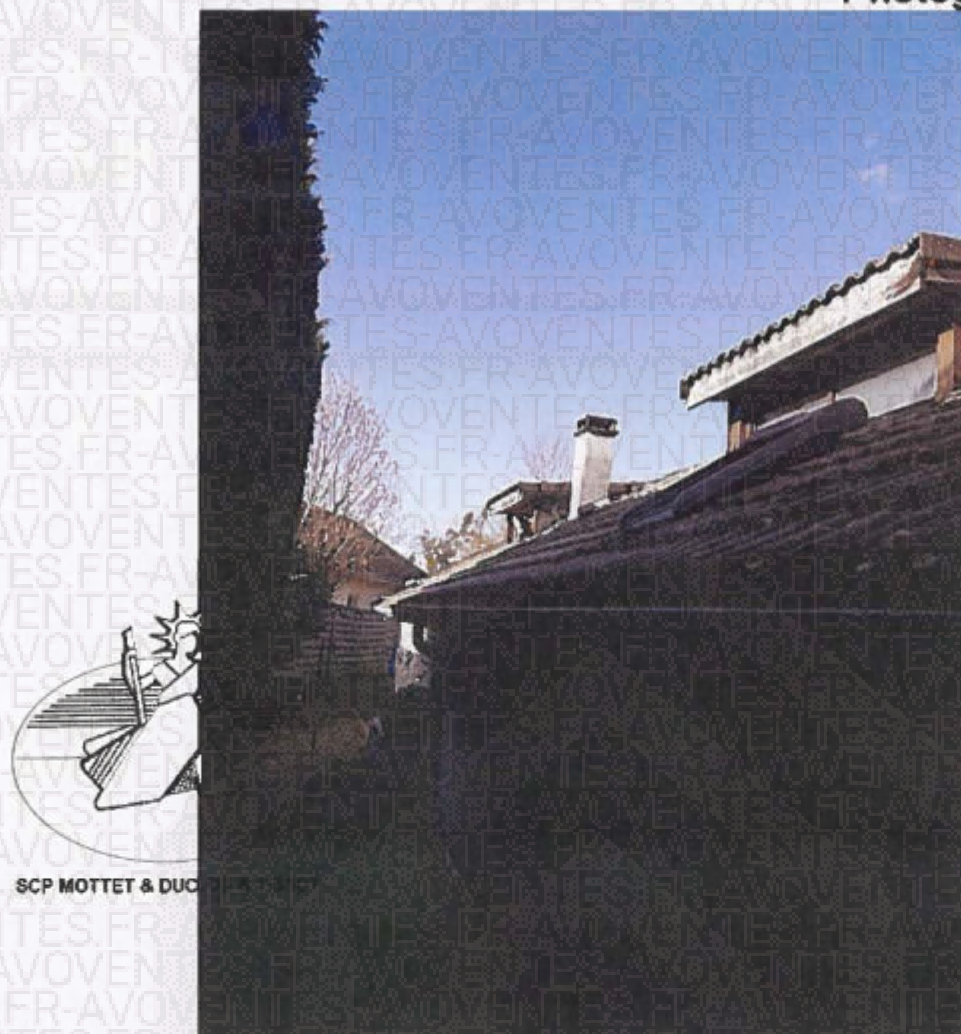
Photographie n° 47



Photographie n° 48



Photographie n° 49



SCP MOTTET & DUCLOS

Photographie n° 50



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

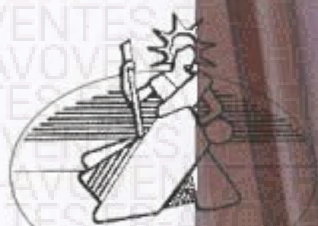
Photographie n° 51



Photographie n° 52

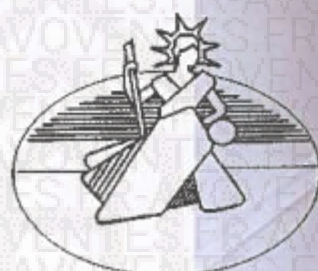


Photographie n° 53



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 54



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 55



Photographie n° 56



Photographie n° 57



Photographie n° 58



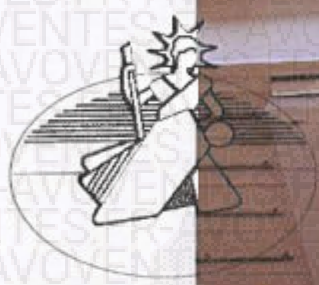
Photographie n° 59



Photographie n° 60



Photographie n° 61



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT



Photographie n° 62



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT



Photographie n° 63



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT



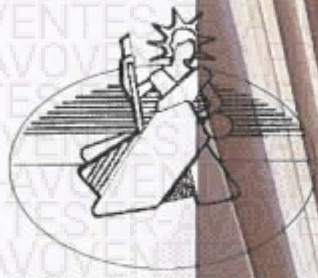
Photographie n° 64



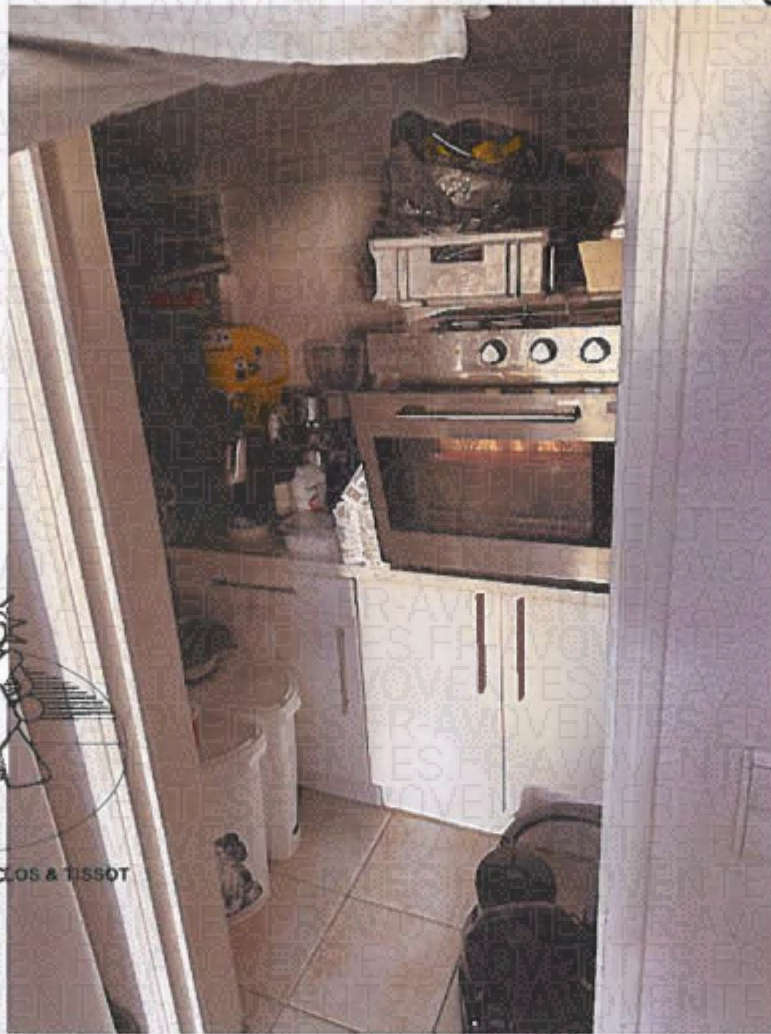
SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT



Photographie n° 65



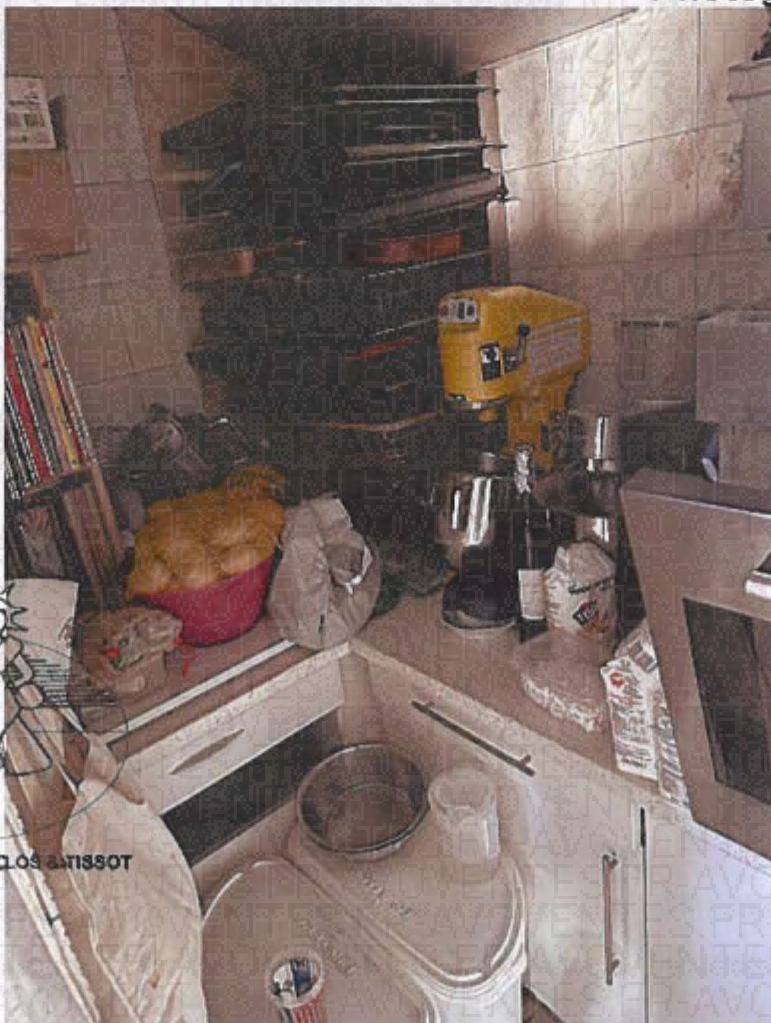
SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT



Photographie n° 66



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT



Photographie n° 67



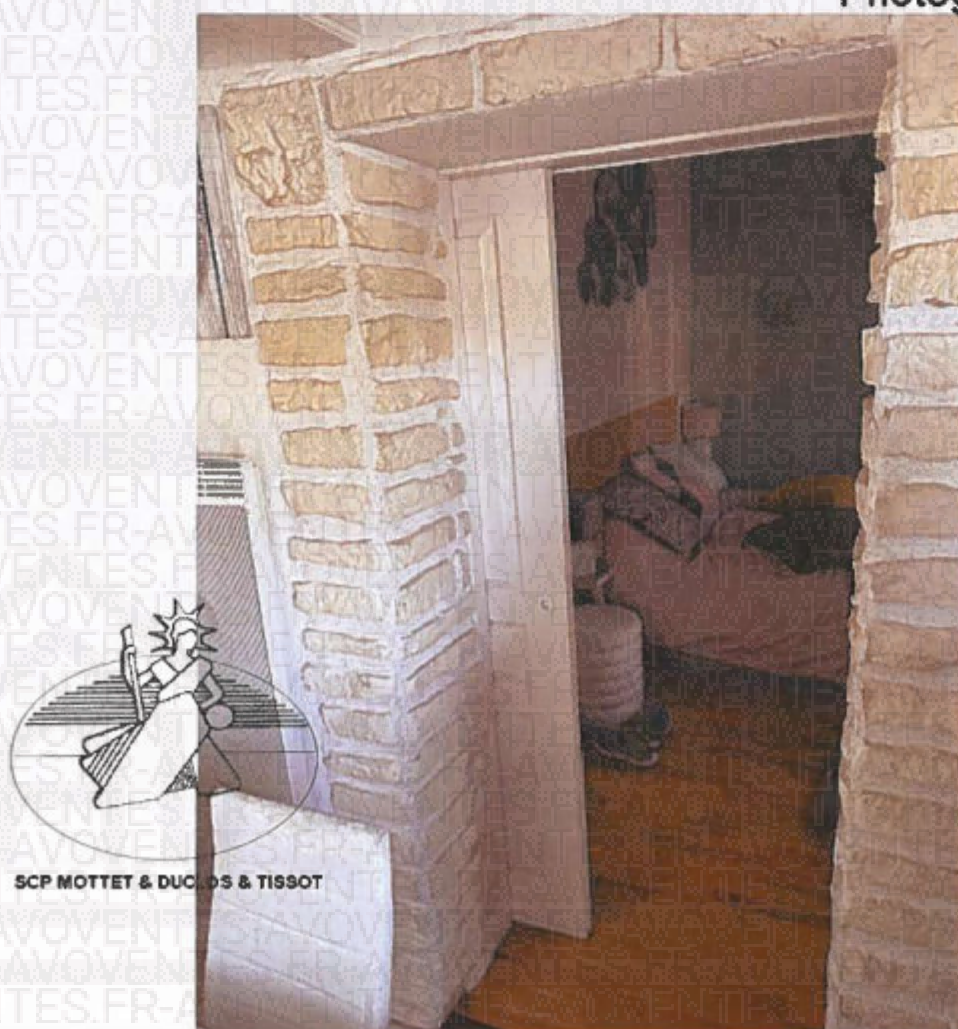
Photographie n° 68



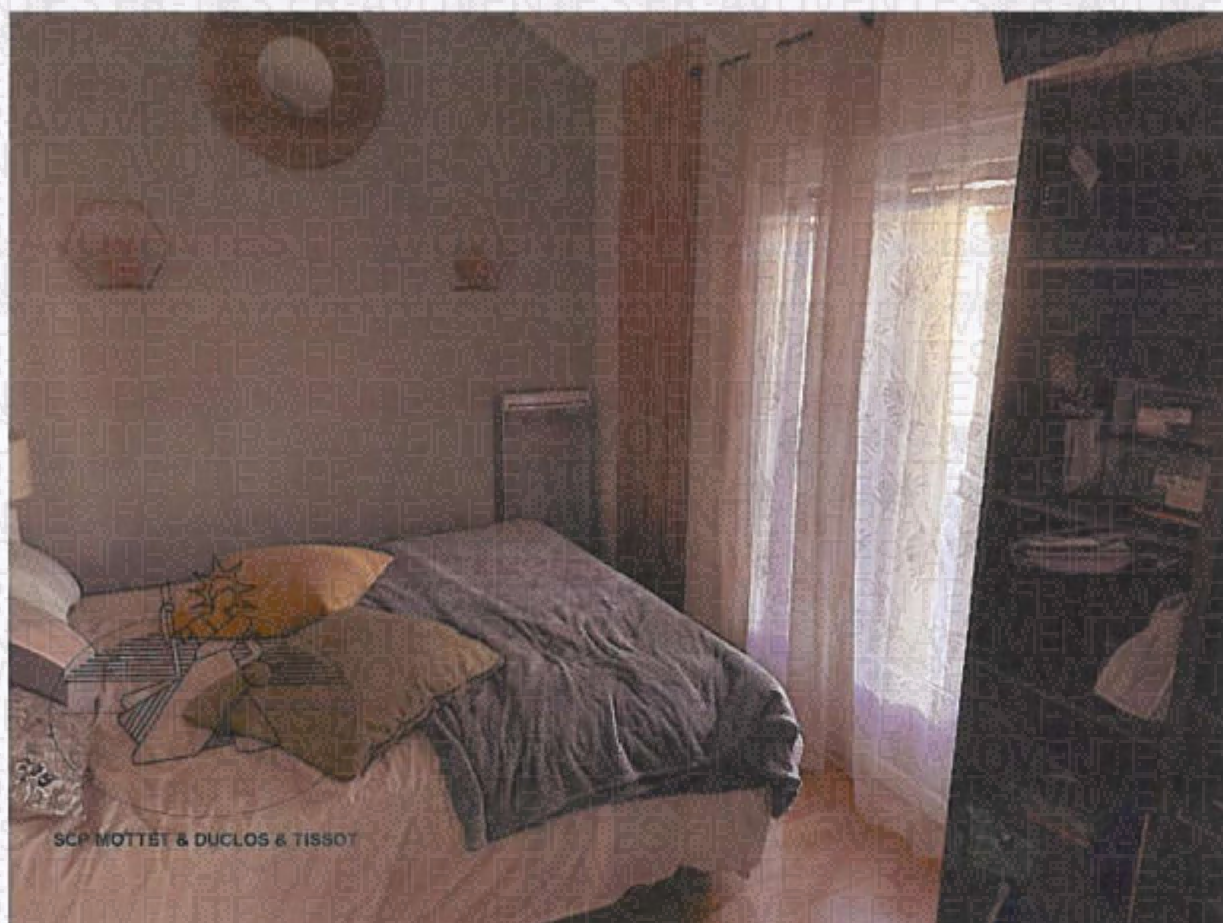
Photographie n° 69



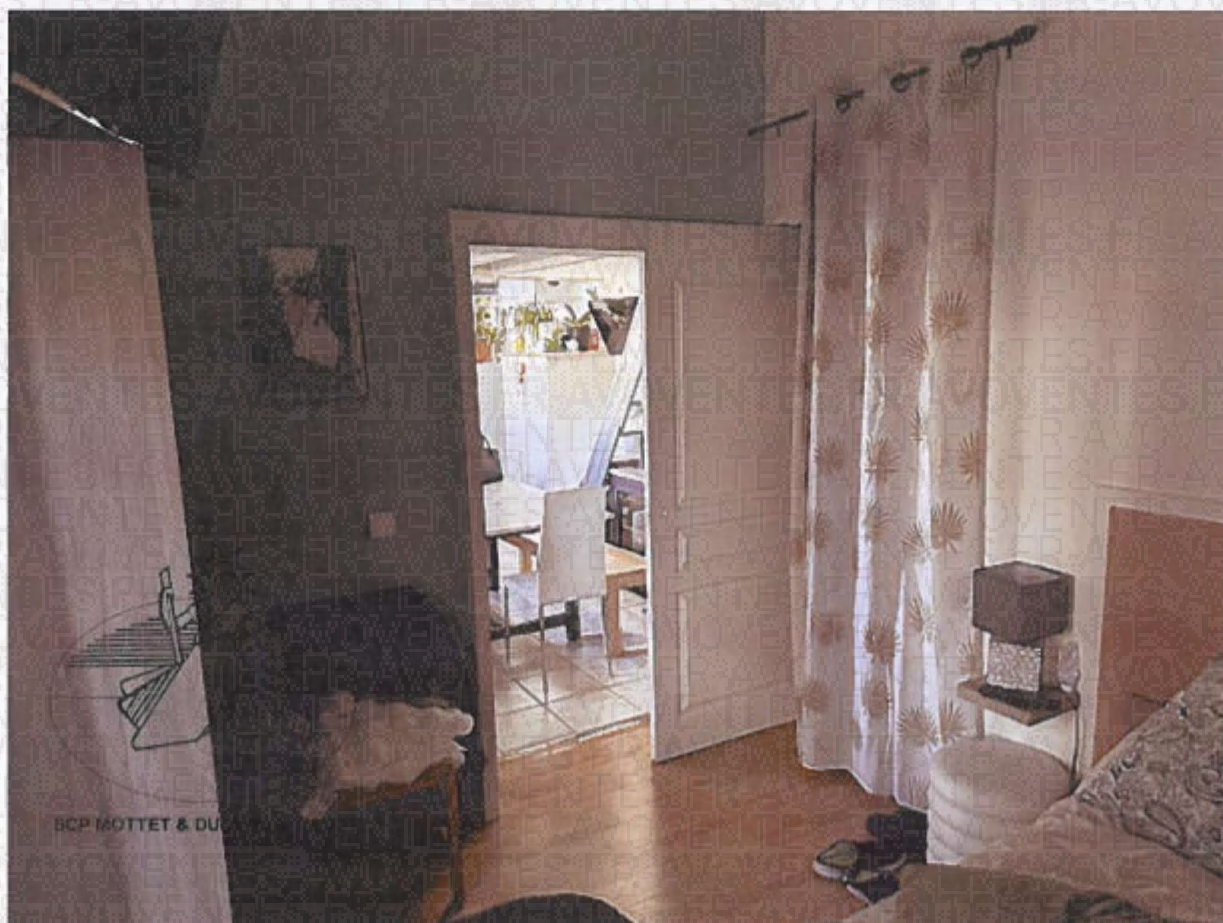
Photographie n° 70



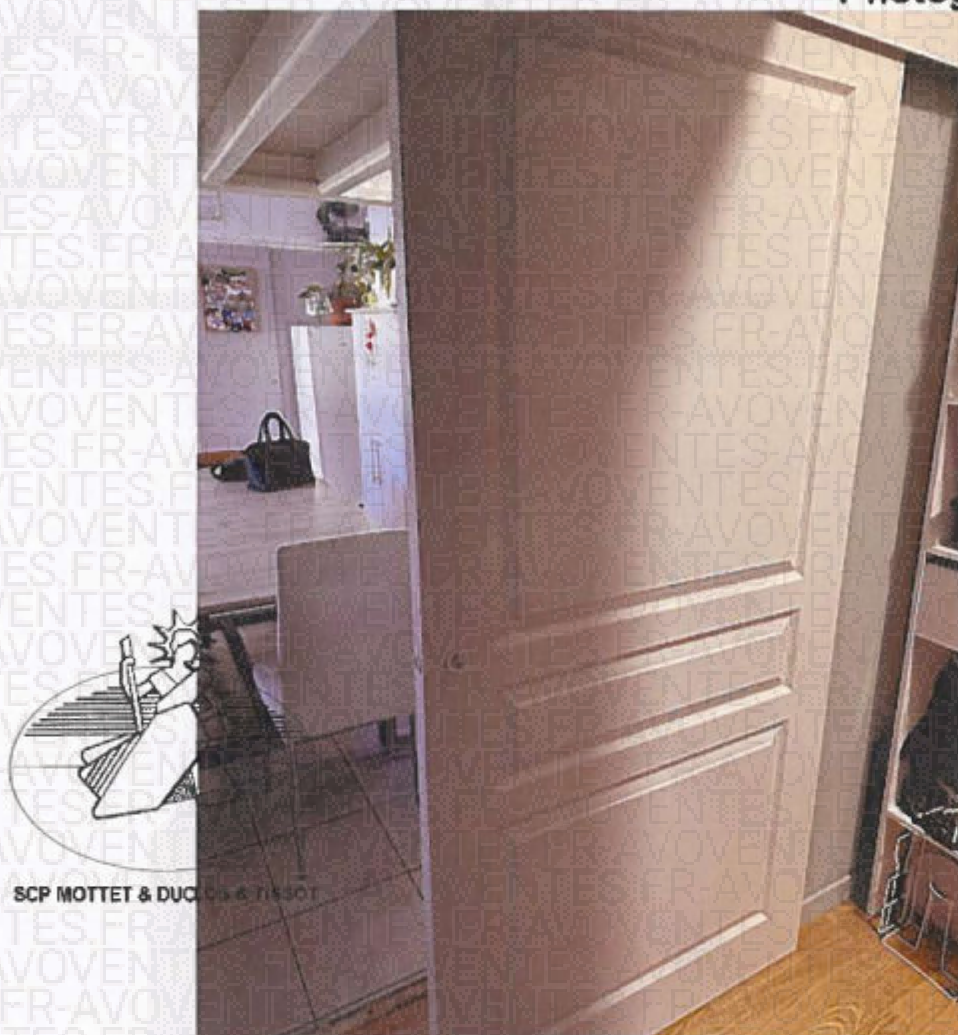
Photographie n° 71



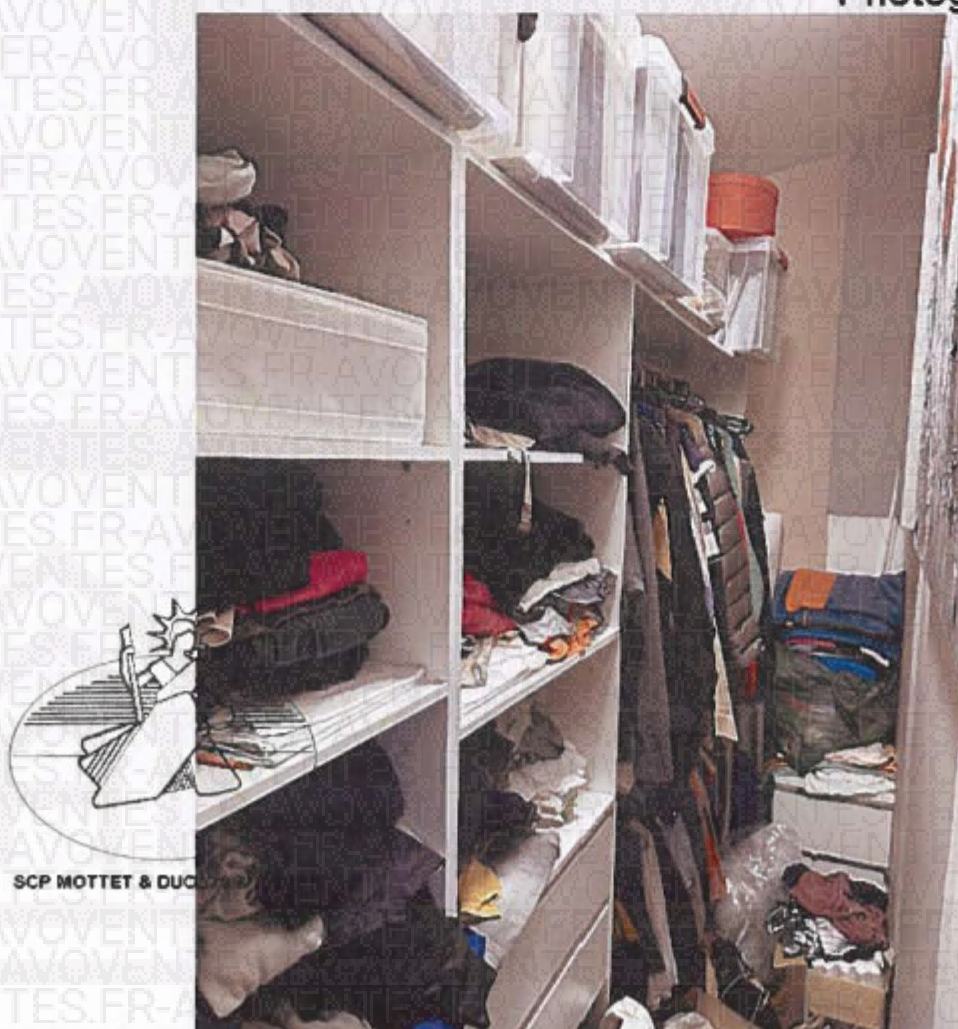
Photographie n° 72



Photographie n° 73



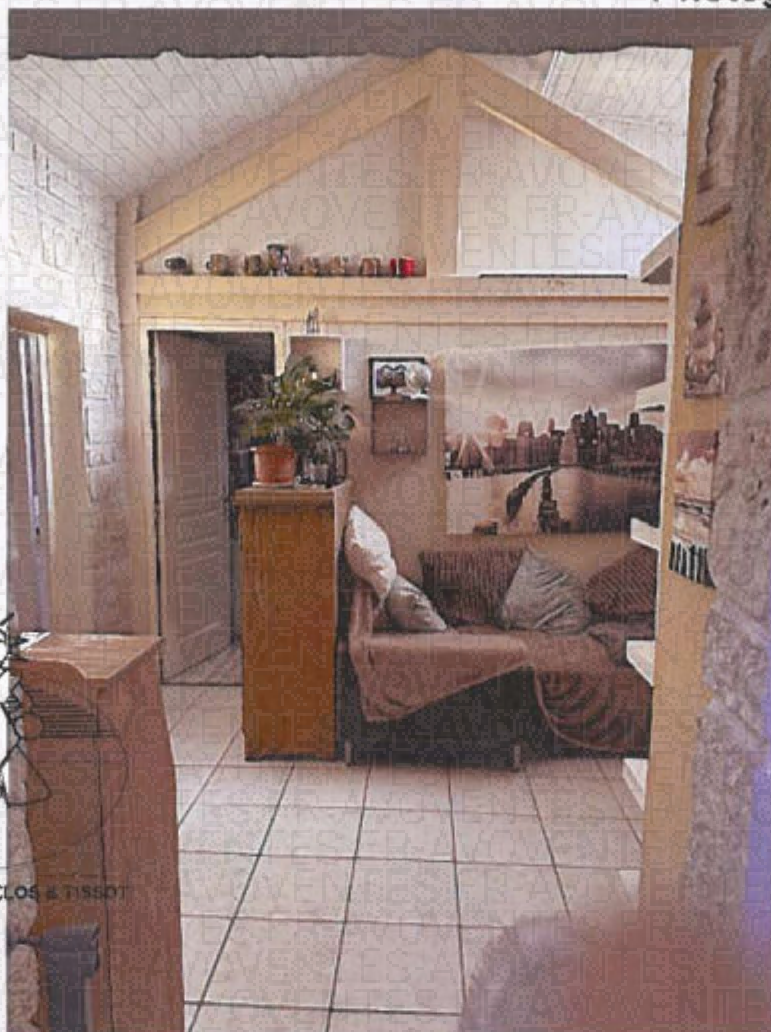
Photographie n° 74



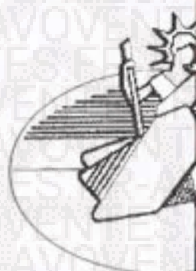
Photographie n° 75



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT



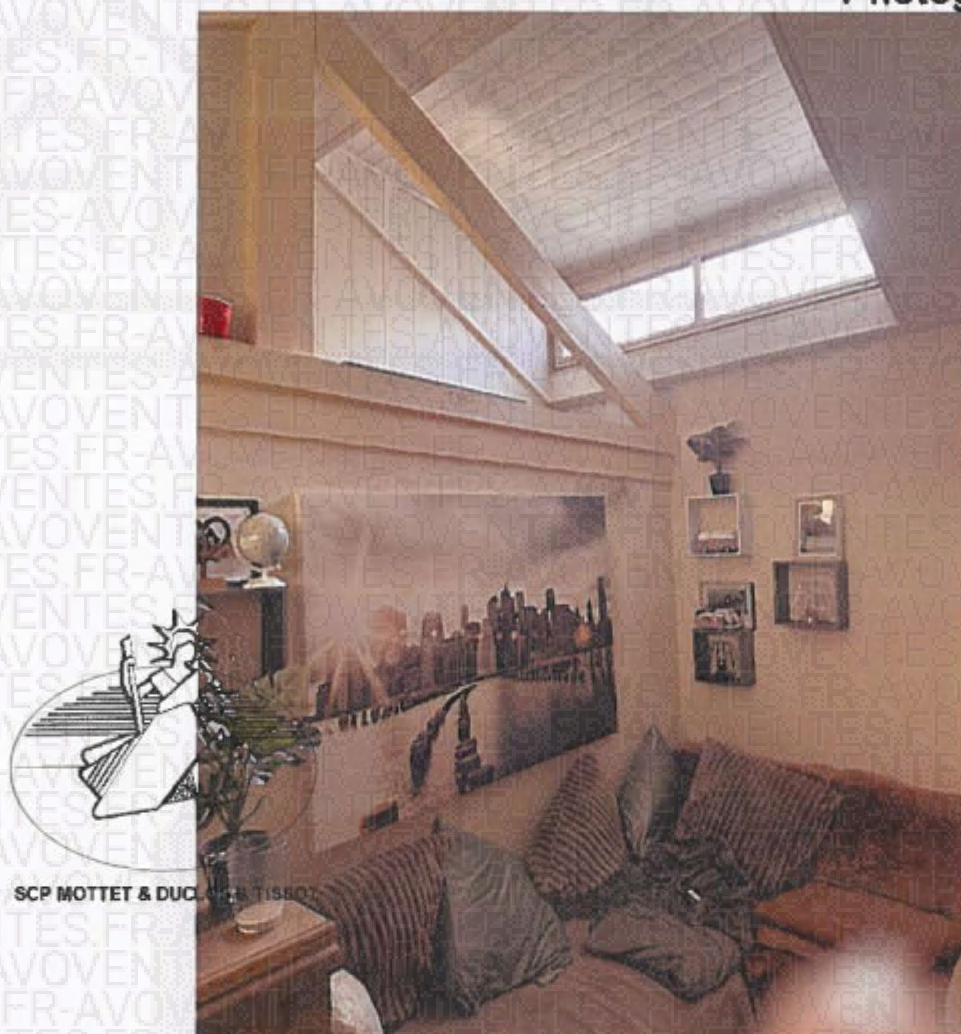
Photographie n° 76



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT



Photographie n° 77



Photographie n° 78



Photographie n° 79



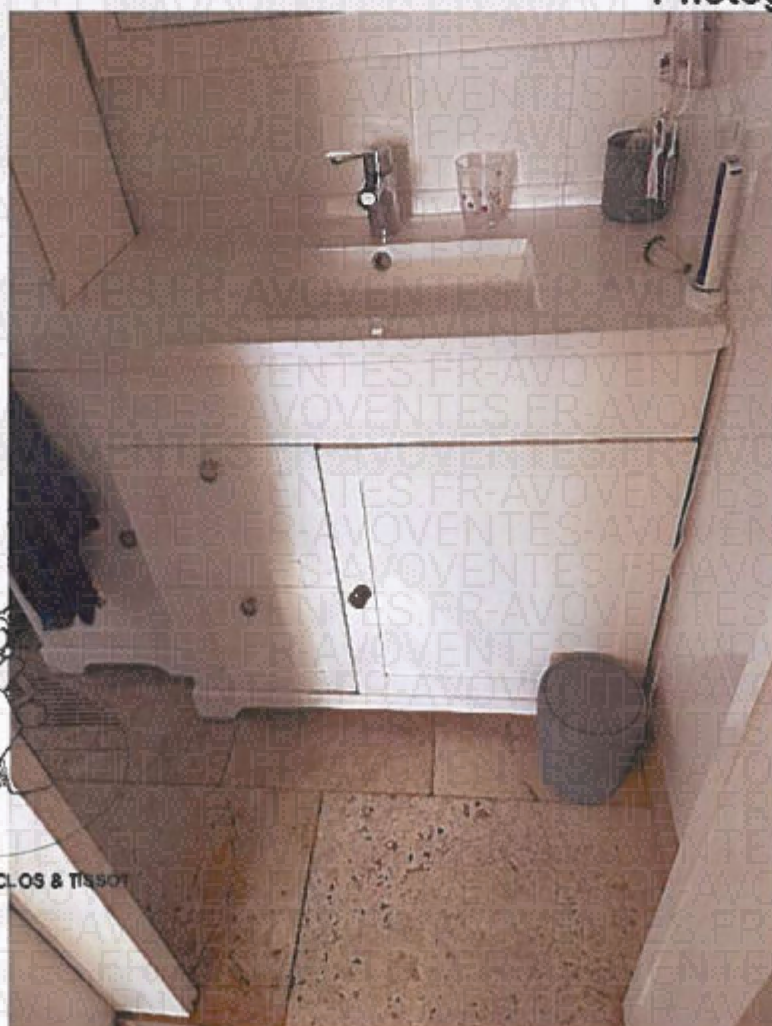
SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT



Photographie n° 80



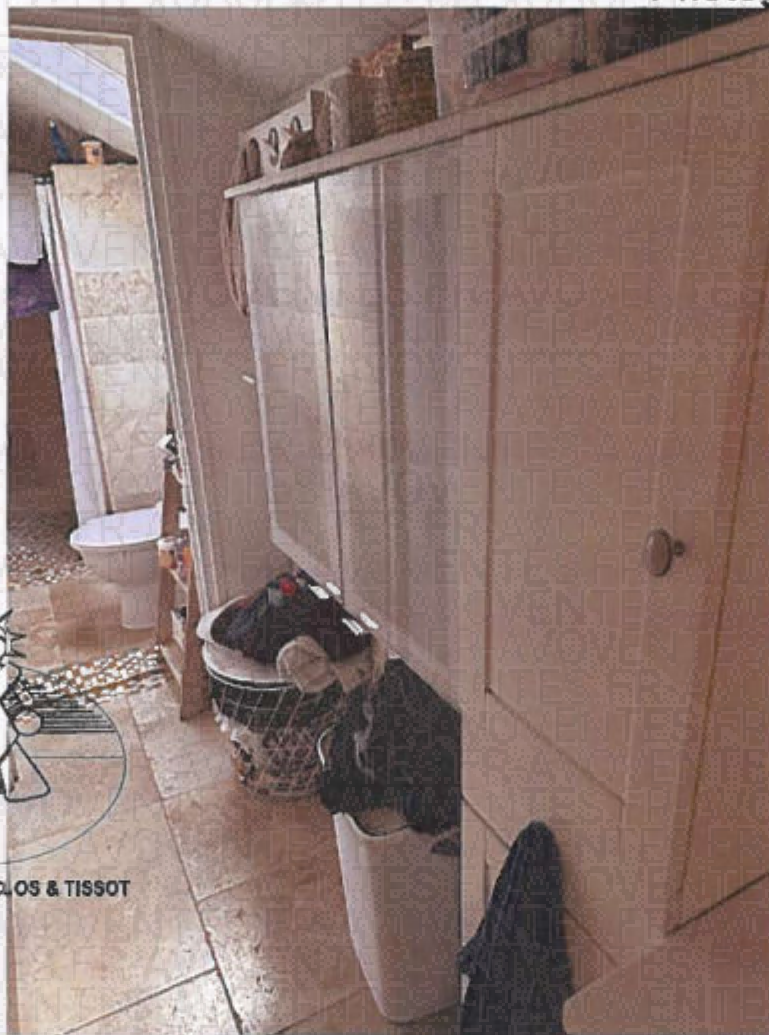
SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT



Photographie n° 81



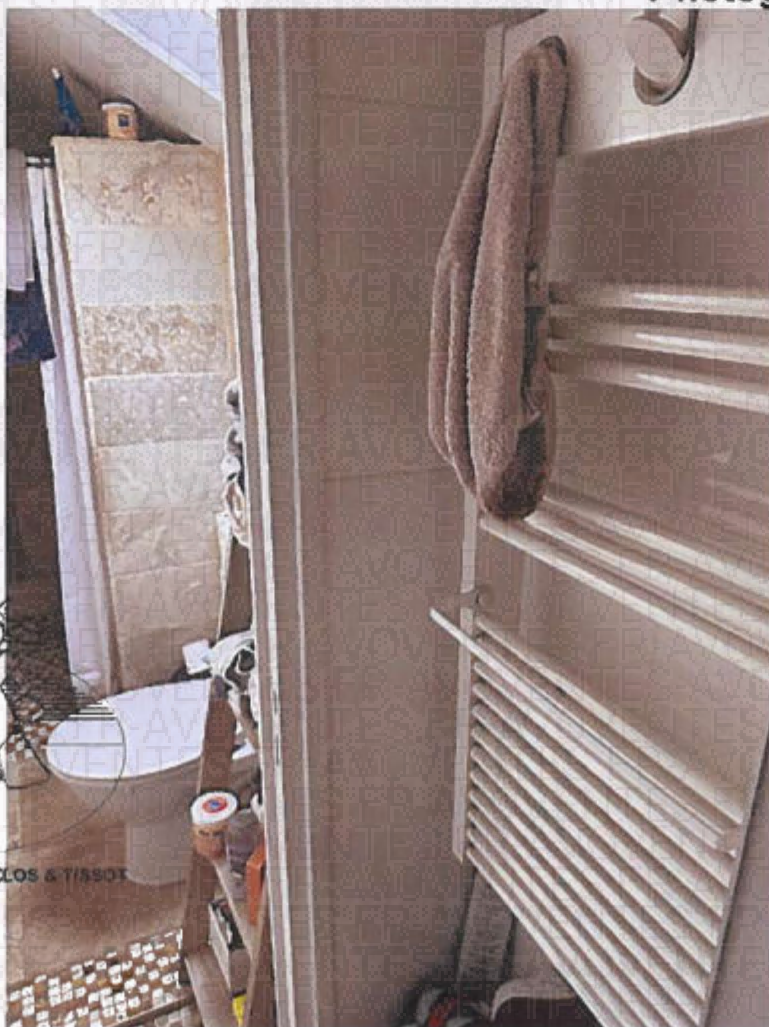
SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT



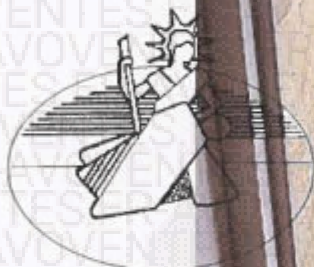
Photographie n° 82



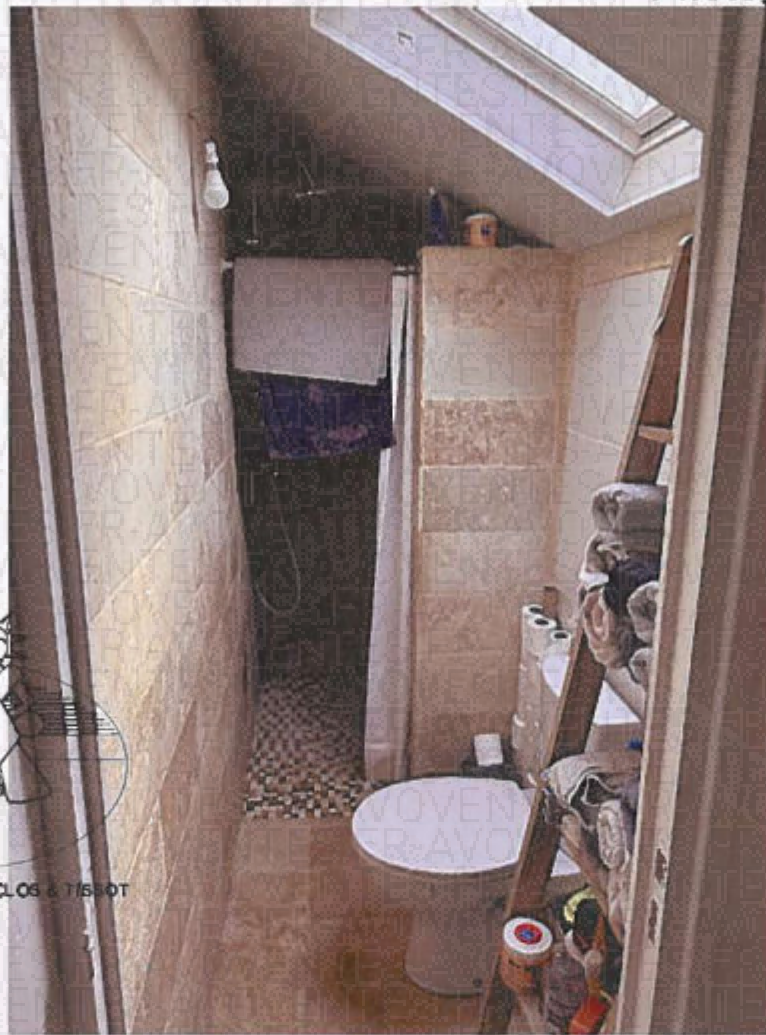
SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT



Photographie n° 83



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT



Photographie n° 84



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT



Photographie n° 85



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT



Photographie n° 86



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT



Photographie n° 87



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 88



SCP MOTTET & DUCLOS & TISSOT

Photographie n° 89



Photographie n° 90



Photographie n° 91



Photographie n° 92



Photographie n° 93



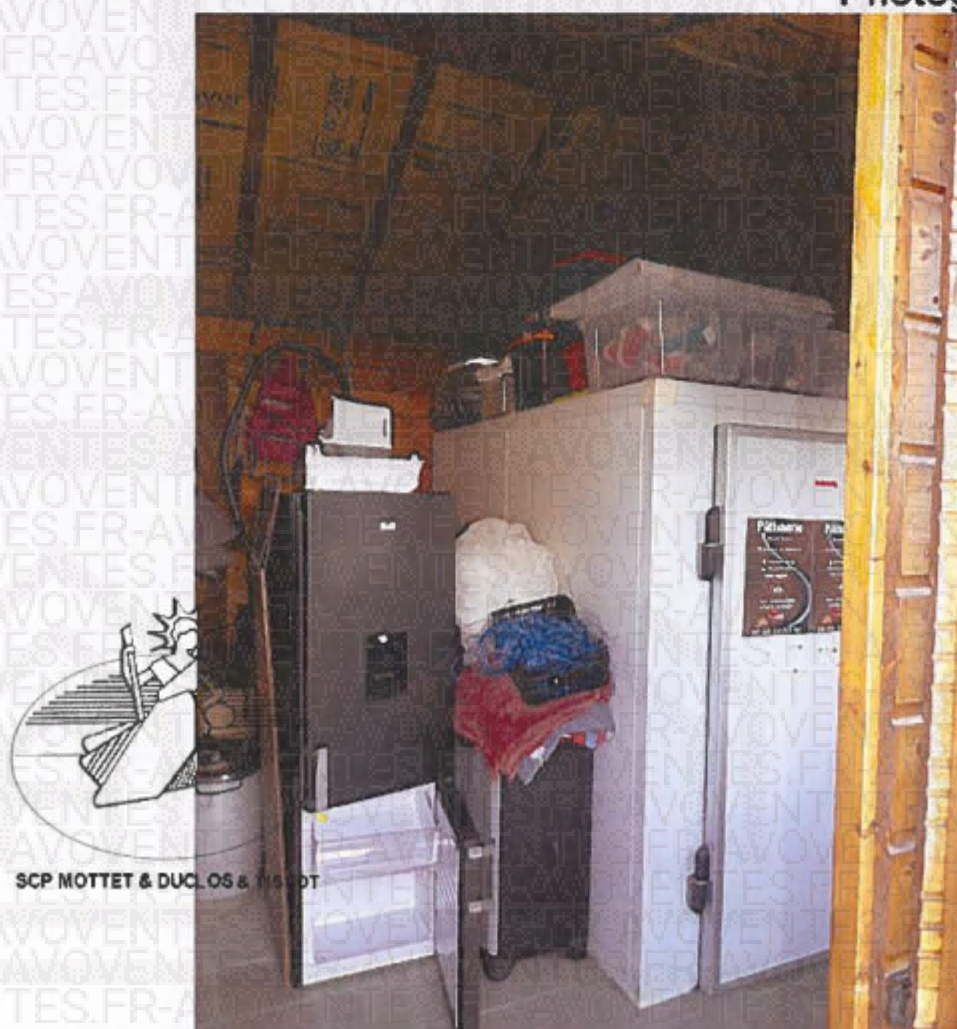
Photographie n° 94



Photographie n° 95



Photographie n° 96



Photographie n° 97



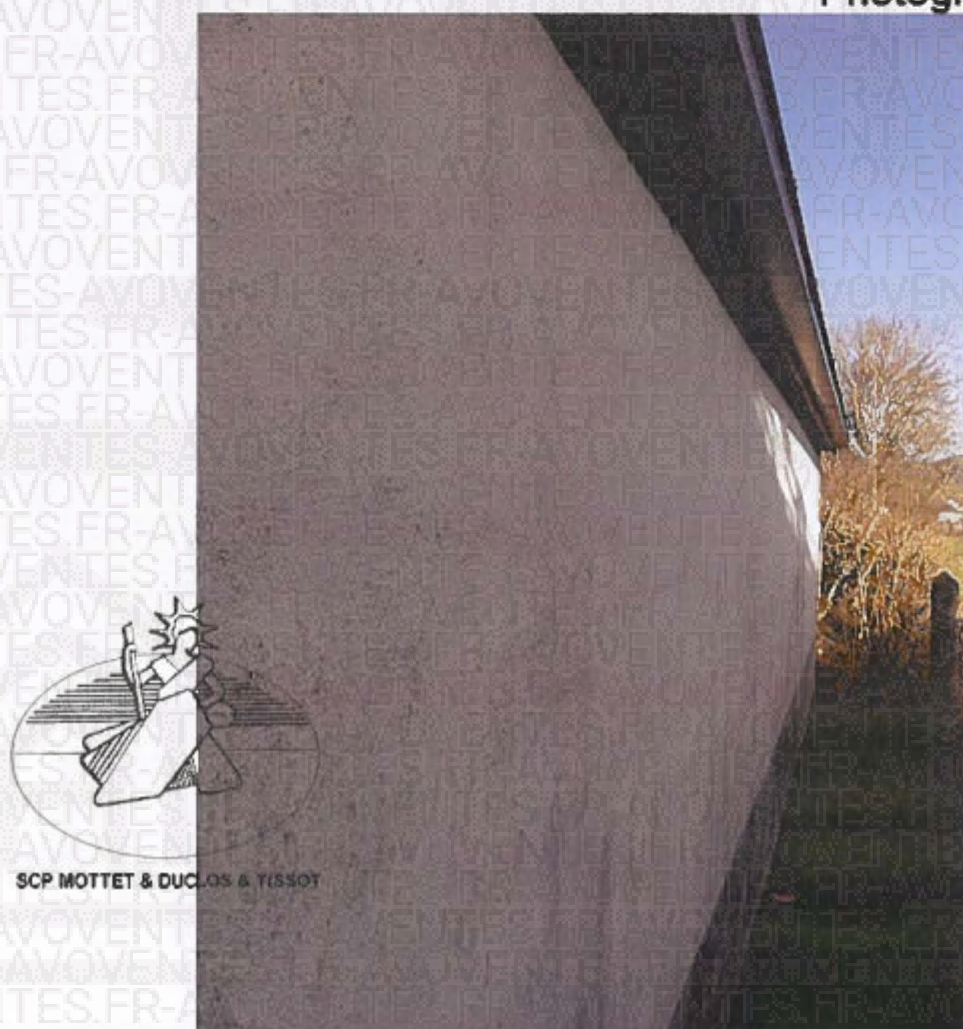
Photographie n° 98



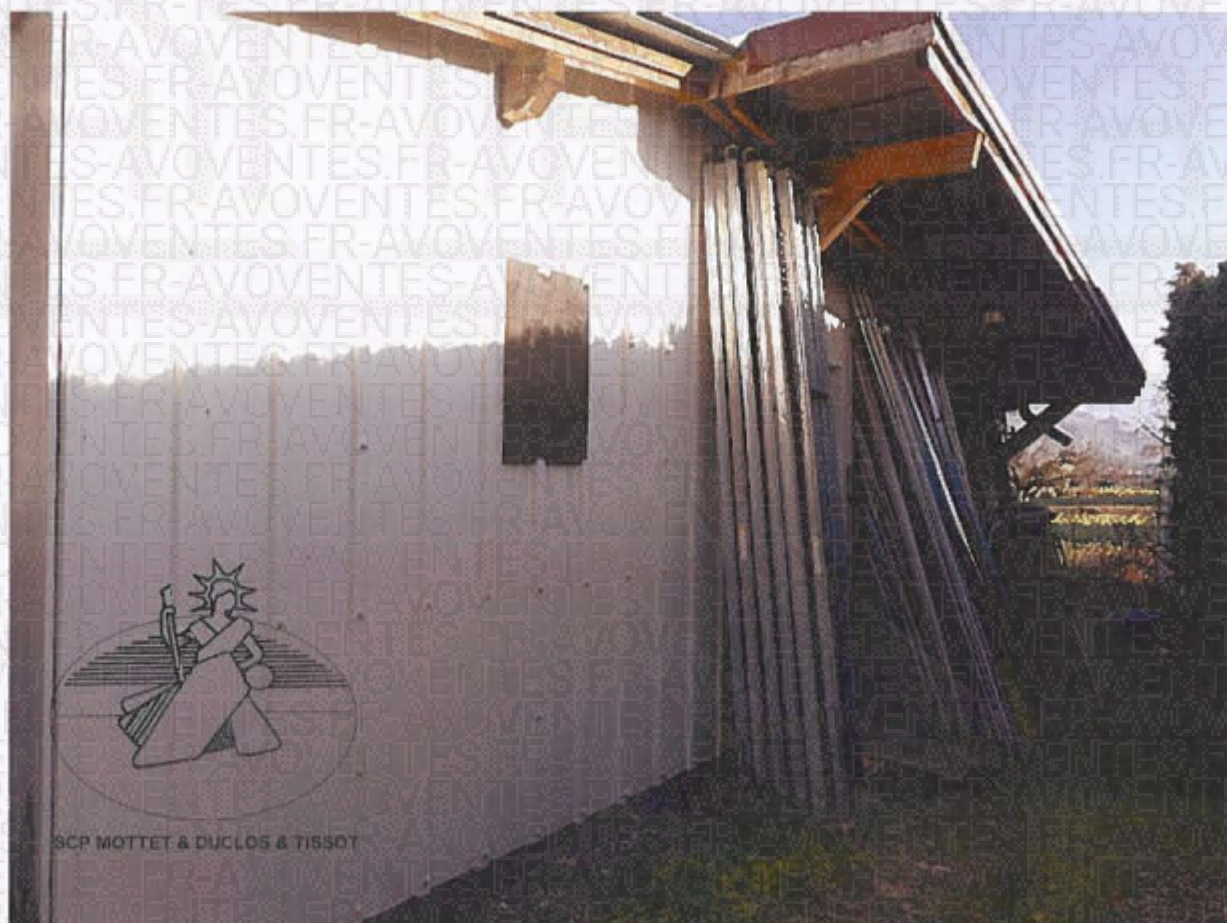
Photographie n° 99



Photographie n° 100



Photographie n° 101



Photographie n° 102



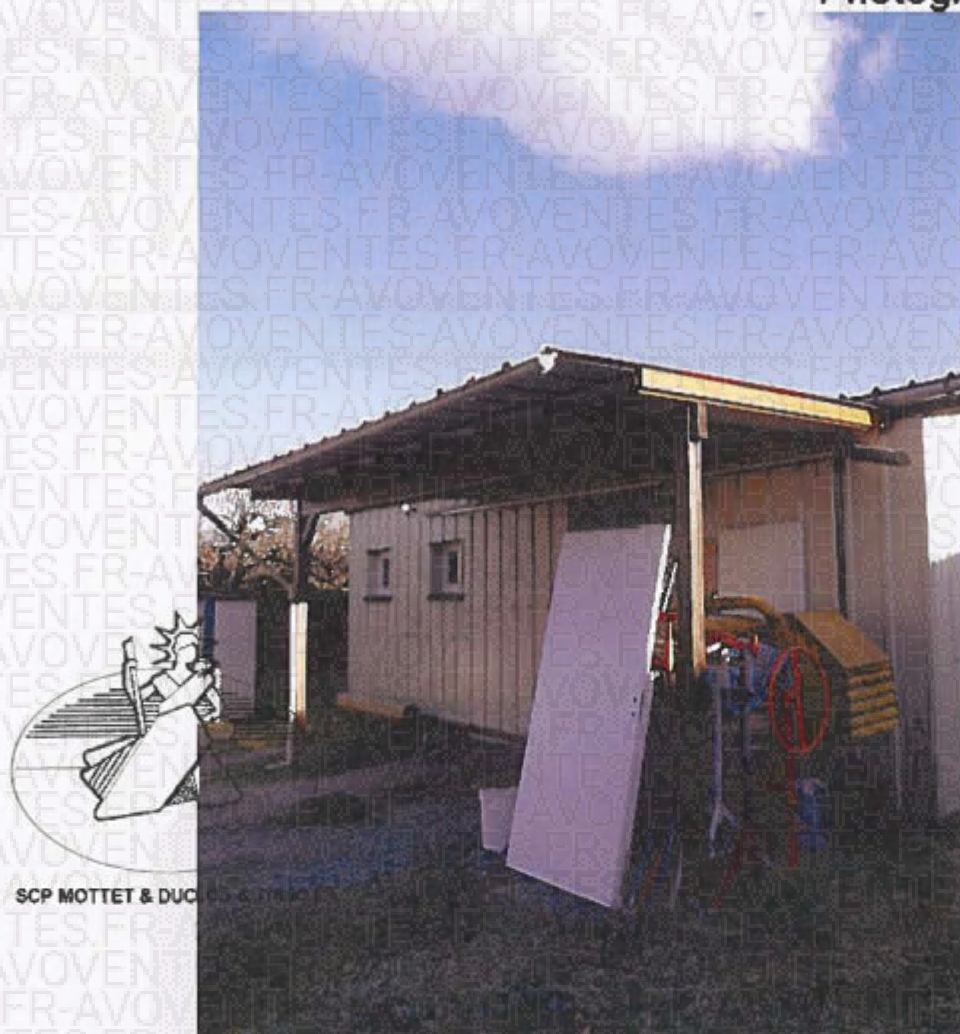
Photographie n° 103



Photographie n° 104



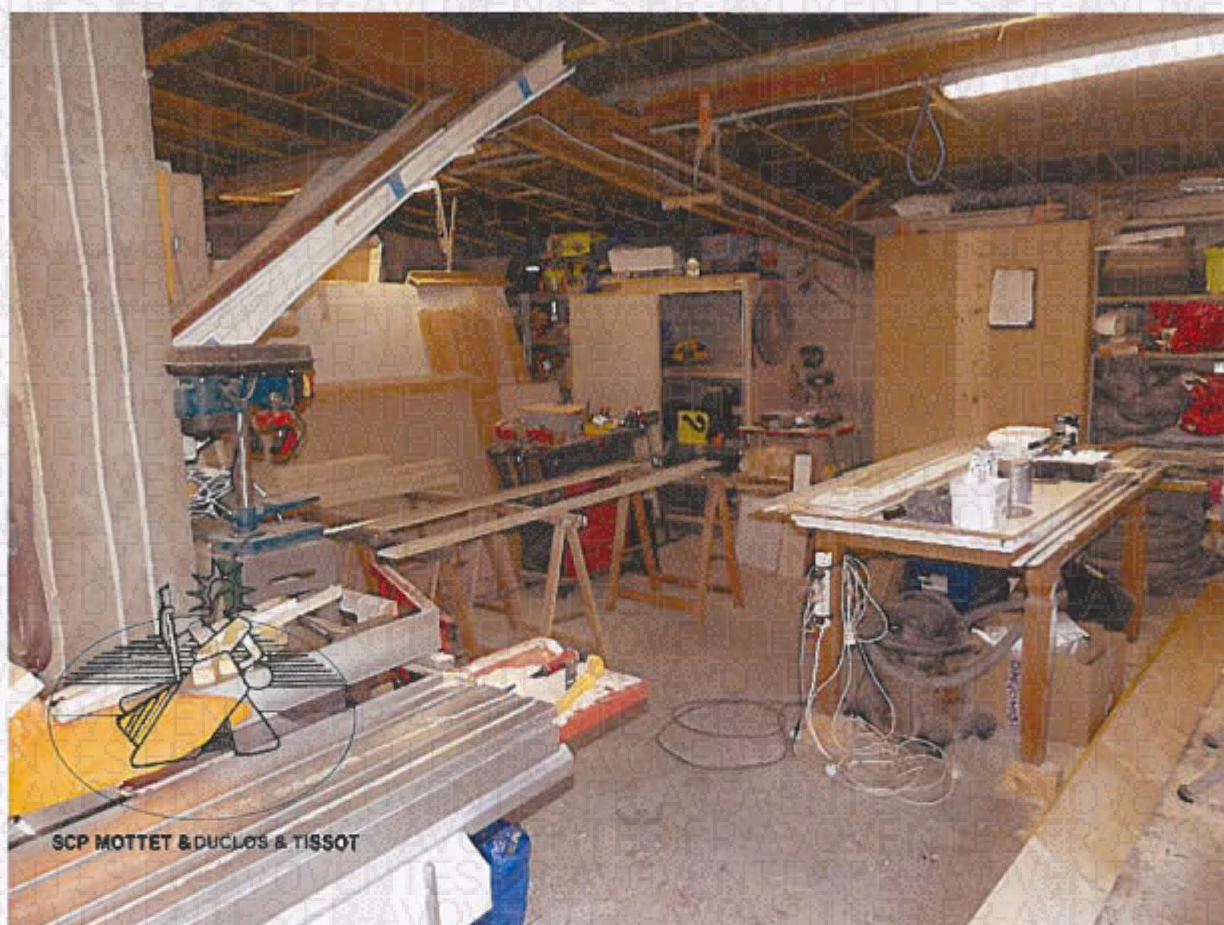
Photographie n° 105



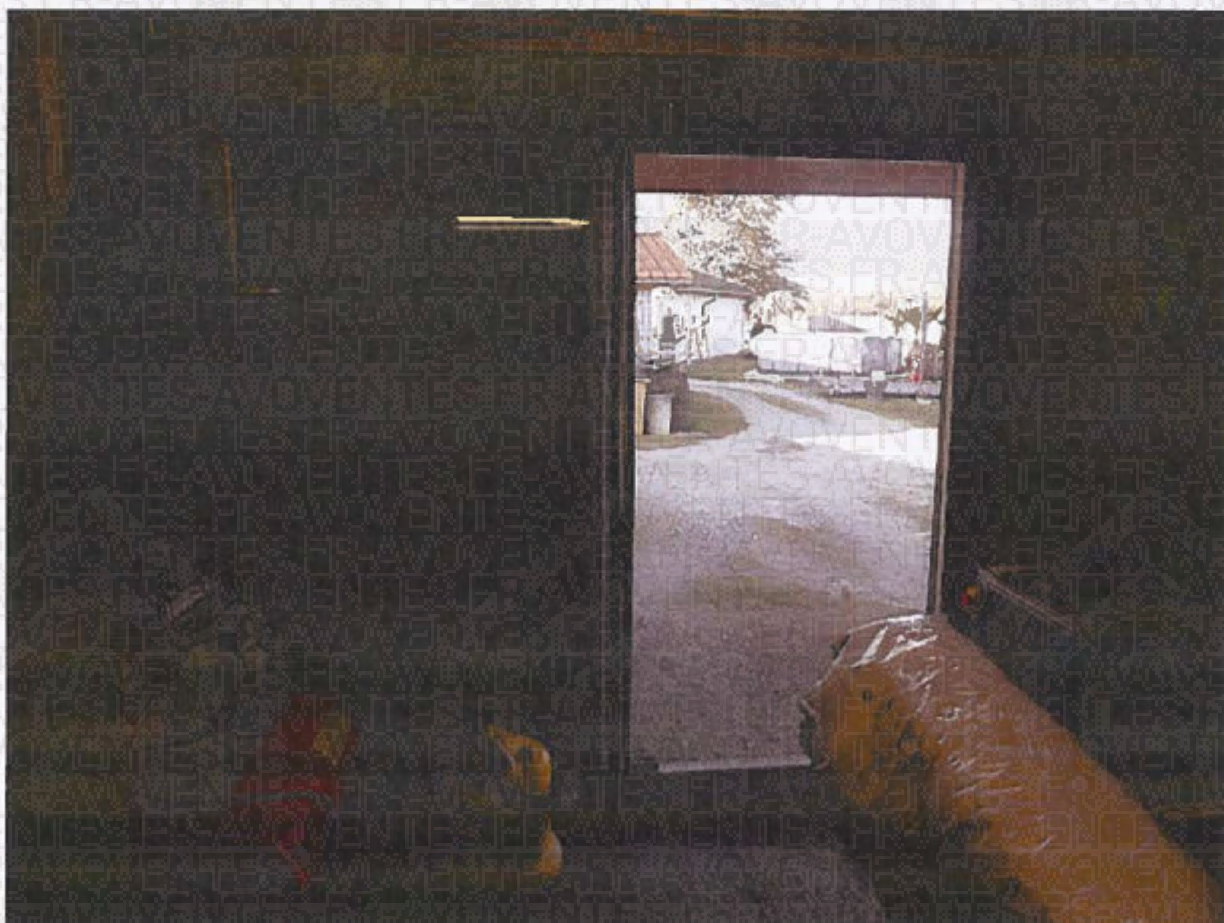
Photographie n° 106



Photographie n° 107



Photographie n° 108



Photographie n° 109



Photographie n° 110



Photographie n° 111



Photographie n° 112

